

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-first Parliament, 2011-12-13

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

*Chair:*

The Honourable VERNON WHITE

---

Tuesday, March 19, 2013  
Wednesday, March 20, 2013

---

Issue No. 34

*Thirty-fifth meeting on:*

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada

*Twenty-fourth meeting on:*

Legal and political recognition of Métis identity in Canada

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

*Président :*

L' honorable VERNON WHITE

---

Le mardi 19 mars 2013  
Le mercredi 20 mars 2013

---

Fascicule n° 34

*Trente-cinquième réunion concernant :*

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada

*Vingt-quatrième réunion concernant :*

La reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Vernon White, *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Beyak	Meredith
* Cowan	Munson
(or Tardif)	Patterson
Demers	Raine
* LeBreton, P.C.	Seth
(or Carignan)	Sibbeston
Lovelace Nicholas	Watt

\*Ex officio members  
(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*March 20, 2013*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Meredith (*March 20, 2013*).

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator Demers (*March 19, 2013*).

The Honourable Senator Sibbeston replaced the Honourable Senator Hubley (*March 18, 2013*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Campbell (*March 18, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
PEUPLES AUTOCHTONES

*Président* : L'honorable Vernon White

*Vice-présidente* : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Beyak	Meredith
* Cowan	Munson
(ou Tardif)	Patterson
Demers	Raine
* LeBreton, C.P.	Seth
(ou Carignan)	Sibbeston
Lovelace Nicholas	Watt

\* Membres d'office  
(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénatrice Ataullahjan (*le 20 mars 2013*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Meredith (*le 20 mars 2013*).

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 19 mars 2013*).

L'honorable sénateur Sibbeston a remplacé l'honorable sénatrice Hubley (*le 18 mars 2013*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 18 mars 2013*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, March 19, 2013  
(73)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:30 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Vernon White, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Ataullahjan, Beyak, Dyck, Meredith, Munson, Patterson, Raine, Seth, Sibbeston and White (10).

*In attendance:* Shauna Troniak and Wren Nasr, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

**WITNESSES:***Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:*

Natalie Neville, Director, Quebec-Atlantic Team, Implementation Branch, Treaties and Aboriginal Government;

Kimberly Thompson, Director, Nunavut-Northwest Territories Team, Implementation Branch, Treaties and Aboriginal Government;

Janice Traynor, Senior Environmental Policy Analyst.

Ms. Thompson made a statement and, together with Ms. Neville, answered questions.

At 10:23 a.m., the committee suspended.

At 10:30 a.m., the committee resumed in camera and, pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

At 10:40 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

**ATTEST:**

\_\_\_\_\_

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 19 mars 2013  
(73)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Vernon White (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Ataullahjan, Beyak, Dyck, Meredith, Munson, Patterson, Raine, Seth, Sibbeston et White (10).

*Également présents :* Shauna Troniak et Wren Nasr, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :***Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*

Natalie Neville, directrice, Équipe de Québec-Atlantique, Direction générale de la mise en œuvre, Traités et gouvernement autochtones;

Kimberly Thompson, directrice, Équipe du Nunavut-Territoires du Nord-Ouest, Direction générale de la mise en œuvre, Traités et gouvernement autochtone;

Janice Traynor, analyste principale des politiques environnementales.

Mme Thompson fait un exposé puis, avec Mme Neville, répond aux questions.

À 10 h 23, la séance est suspendue.

À 10 h 30, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos et examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

À 10 h 40, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

\_\_\_\_\_

OTTAWA, Wednesday, March 20, 2013  
(74)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Vernon White, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Beyak, Demers, Dyck, Meredith, Raine, Seth, Sibbeston and White (8).

*Other senators present:* The Honourable Senators Moore and Tkachuk (2).

*In attendance:* Shauna Troniak and Wren Nasr, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.)

**WITNESSES:**

*As individuals:*

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., former senator;  
Jean Barman, Professor Emeritus.

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., and Ms. Barman each made a statement and answered questions.

At 7:59 p.m., the committee suspended.

At 8:18 p.m., the committee resumed in camera, and, pursuant to rule 12-16(1)(d), considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

It was agreed that the Honourable Gerry St. Germain, P.C., be permitted to remain during the in camera portion of the meeting.

At 9 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

**ATTEST:**

OTTAWA, le mercredi 20 mars 2013  
(74)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Vernon White (président).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Beyak, Demers, Dyck, Meredith, Raine, Seth, Sibbeston et White (8).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Moore et Tkachuk (2).

*Également présents :* Shauna Troniak et Wren Nasr, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son étude sur l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n<sup>o</sup> 14 des délibérations du comité.)

**TÉMOINS :**

*À titre personnel :*

L'honorable Gerry St. Germain, C.P., ancien sénateur;  
Jean Barman, professeure émérite.

L'honorable Gerry St. Germain, C.P., et Mme Barman font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 19 h 59, la séance est suspendue.

À 20 h 18, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos et examine l'ébauche d'un rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu d'autoriser l'honorable Gerry St. Germain, C.P., à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

À 21 heures, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

*La greffière du comité,*

Marcy Zlotnick

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, March 19, 2013

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:30 a.m. to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

**Senator Vernon White** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the Web. My name is Senator Vern White. I am from Ontario and I am chair of the committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada in general. From time to time, we consider topics for new studies. We hold briefings in order to get an overview of a particular subject, and that is what we will do today.

This morning we have invited representatives from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada to speak to us about co-management boards in the Inuit settlement areas specifically. Before hearing from our witnesses, I would like to ask the members of the committee to introduce themselves, starting with the deputy chair.

**Senator Dyck:** Good morning. I am Senator Lillian Dyck from Saskatchewan.

**Senator Beyak:** I am Senator Beyak from Dryden, Ontario.

**Senator Raine:** I am Senator Nancy Greene Raine from B.C.

**The Chair:** I am sure we will have more join us as they work their way through the snowy roads.

Colleagues, please help me in welcoming our witnesses from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. We have Natalie Neville, Director, Quebec-Atlantic Team, Implementation Branch, Treaties and Aboriginal Government; Kimberly Thompson, Director, Nunavut-Northwest Territories Team, Implementation Branch, Treaties and Aboriginal Government; and Janice Traynor, Senior Environmental Policy Analyst.

We look forward to your presentations, which I am sure will be followed by questions from the senators. Please proceed in the order you have decided.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 19 mars 2013

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

**Le sénateur Vernon White** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bonjour. Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux membres du public qui écoutent la réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur la toile. Je suis le sénateur Vern White. Je viens de l'Ontario et je préside le comité.

Le comité a le mandat d'examiner les mesures législatives et les questions relatives aux peuples autochtones en général. Il arrive parfois que nous examinons des sujets pour de nouvelles études. Nous tenons des séances pour avoir une vue d'ensemble d'un sujet précis, et c'est ce que nous ferons aujourd'hui.

Pour la séance d'aujourd'hui, nous avons invité des représentants d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada à venir nous parler des conseils de cogestion des régions inuites. Avant de céder la parole à nos témoins, j'aimerais demander aux membres du comité de se présenter, à commencer par la vice-présidente.

**La sénatrice Dyck :** Bonjour. Je suis la sénatrice Dyck, de la Saskatchewan.

**La sénatrice Beyak :** Je suis la sénatrice Beyak, de Dryden, en Ontario.

**La sénatrice Raine :** Je suis la sénatrice Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

**Le président :** Je suis sûr que d'autres sénateurs arriveront plus tard après avoir parcouru les routes enneigées.

Chers collègues, souhaitons donc la bienvenue à nos témoins d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Nous accueillons Mme Natalie Neville, directrice de l'équipe de Québec-Atlantique, à la Direction générale de la mise en œuvre de Traités et gouvernement autochtone; Mme Kimberly Thompson, directrice de l'équipe du Nunavut-Territoires du Nord-Ouest, à la Direction générale de la mise en œuvre de Traités et gouvernement autochtone; et Mme Janice Traynor, analyste principale des politiques environnementales.

Nous avons hâte de vous écouter, et je suis certain que les sénateurs auront des questions à vous poser par la suite. Veuillez s'il vous plaît commencer, dans l'ordre que vous avez déterminé.

**Kimberly Thompson, Director, Nunavut-Northwest Territories Team, Implementation Branch, Treaties and Aboriginal Government, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:** Hello. I am Director of Treaty Management West, which means I am responsible for B.C., Yukon and the N.W.T. With me is my colleague Natalie Neville.

First, I would like to thank the committee for the opportunity to speak about land and resource co-management in the Inuit regions. This is my first appearance as a witness anywhere, so I may get a little nervous, but hopefully we will manage.

[*Translation*]

We have made significant progress in concluding land claim agreements throughout Canada, and we continually work with the provincial and territorial governments, aboriginal governments, and aboriginal organizations to implement the various agreements currently signed.

An important part of the implementation of land claim agreements is working with Canada's treaty partners to jointly establish institutions of public government or co-management boards that are mandated by the agreements and related legislation. In turn, Canada works with these public organizations to support the mandated work.

[*English*]

Land claim agreements recognize the traditional, economic and spiritual relationship between Aboriginal people and the land. They provide measures through which the parties to the agreements achieve certainty with respect to the ownership and use of lands and resources. The agreements also define processes to ensure Aboriginal peoples participate in decision-making processes concerning the use, management and conservation of land, water and resources throughout their traditional territories.

[*Translation*]

Land claim agreements and their supporting legislation establish integrated co-management systems to manage public and private lands and waters. Although our focus this morning is on Canada's four Inuit regions, co-management boards are established in most modern treaties across the country. They are mandated either through legislation or through the various land claim agreements, and provide a unique regulatory framework where aboriginal partners share in the decision-making process for land and resource management. Co-management boards are responsible for developing land use plans and reviewing development proposals. Some of them also have the

**Kimberly Thompson, directrice, équipe du Nunavut-Territoires du Nord-Ouest, Direction générale de la mise en œuvre, Traités et gouvernement autochtone, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :** Bonjour. Je suis directrice de la gestion des traités dans l'Ouest, ce qui veut dire que je suis responsable de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Je suis accompagnée de Natalie Neville.

J'aimerais tout d'abord remercier le comité pour cette occasion qui nous est donnée de discuter de la cogestion des terres et des ressources dans les régions inuites. Il s'agit de ma première comparution à vie, et il se peut que je sois un peu nerveuse, mais j'espère que nous y arriverons.

[*Français*]

Nous avons fait d'importants progrès en vue de conclure des accords sur le règlement des revendications territoriales partout au Canada et nous travaillons en permanence avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements autochtones et les organisations autochtones à mettre en œuvre les divers accords qui ont été conclus.

Un élément important de la mise en œuvre des accords sur le règlement des revendications territoriales consiste, pour le Canada, à travailler avec ses partenaires des traités pour créer des institutions gouvernementales ou des conseils de cogestion dont les mandats sont établis dans les accords et les lois afférentes. En retour, le Canada travaille avec ces organisations publiques pour appuyer les travaux exigés en vertu des mandats.

[*Traduction*]

Les accords sur le règlement des revendications territoriales reconnaissent la relation traditionnelle, économique et spirituelle entre les Autochtones et les terres. Ils prévoient des mesures grâce auxquelles les parties à ces accords obtiennent une certitude quant à la propriété et à l'utilisation des terres et des autres ressources. De plus, les accords déterminent les processus qui permettent aux Autochtones de participer aux prises de décisions concernant l'utilisation, la gestion et la conservation des terres, de l'eau et des ressources partout sur leurs territoires traditionnels.

[*Français*]

Les accords sur le règlement des revendications territoriales et les lois à l'appui établissent des systèmes intégrés de cogestion permettant de gérer les terres et les eaux privées et publiques. Malgré que ce matin nous nous concentrons sur les quatre régions inuites du Canada, il faut savoir que des conseils de cogestion sont établis dans la plupart des traités modernes partout au pays. Ils tirent leur mandat de lois ou de divers accords sur le règlement de revendications territoriales et constituent un cadre réglementaire particulier grâce auquel nos partenaires autochtones participent aux processus décisionnels concernant la gestion des terres et des ressources. Les conseils de cogestion

responsibility to issue certain land, water and wildlife authorizations.

[*English*]

Combined, the co-management systems were designed to promote responsible environmental, wildlife and water management and address the need for clarity and certainty around investment, while reflecting a strong Aboriginal voice in the management of lands and resources in their respective territories.

[*Translation*]

This morning, I would like to turn your attention to the co-management boards of the four Inuit regions — Nunavut, Nunatsiavut, Nunavik and the Inuvialuit Settlement Region. I will give a brief overview of each of those boards. Although these regions and agreements are unique — politically, culturally and geographically — there are some common co-management features I would like to share with you.

I will start with the Nunavut Land Claims Agreement.

[*English*]

The Nunavut Land Claims Agreement came into effect in 1993. The land claims agreement represents the largest comprehensive claim in Canada, covering about 2 million square kilometres of land and water and including 26 Inuit communities.

Four territorial boards received their mandate under the NLCA; namely, the Nunavut Impact Review Board, the Nunavut Wildlife Management Board, the Nunavut Water Board, and the Nunavut Planning Commission. There is also the Nunavut Surface Rights Tribunal, which has its genesis in both the claim and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act.

[*Translation*]

The Nunavut Impact Review Board is responsible for the environmental and socio-economic assessment of development projects in the Nunavut Settlement Area. The Nunavut Impact Review Board determines whether project authorizations have the potential for significant environmental or socio-economic impacts, and recommends to the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada whether a proposed project should be able to proceed.

sont chargés d'élaborer les plans d'aménagement du territoire et d'examiner les projets de développement et, dans certains cas, ils peuvent accorder certaines autorisations relatives aux terres, à l'eau et à la faune.

[*Traduction*]

Les systèmes de cogestion ont été conçus dans le but de favoriser la gestion responsable de l'environnement, de la faune et des eaux, d'assurer une clarté et une certitude accrues pour les investisseurs, et de permettre une forte participation des Autochtones dans la gestion des terres et des ressources se trouvant sur leurs territoires.

[*Français*]

Ce matin, je désire attirer votre attention sur le conseil de cogestion des quatre régions inuites, à savoir le Nunavut, le Nunatsiavut, le Nunavik et l'Inuvialuit. Je présenterai rapidement chacun de ces conseils. Même si chaque région ou accord est unique, tant sur les plans politique que culturel ou géographique, je souhaite vous faire part de certaines des caractéristiques communes de la cogestion.

Je commencerai par l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

[*Traduction*]

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut est entré en vigueur en 1993. Cet accord est celui qui a la plus grande envergure au Canada. Il couvre près de deux millions de kilomètres carrés de terres et d'eau, et concerne 26 communautés inuites.

Quatre institutions gouvernementales ont reçu leur mandat en vertu de l'accord. Il s'agit de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, de l'Office des eaux du Nunavut et de la Commission d'aménagement du Nunavut. Il existe également le Tribunal des droits de surface du Nunavut, dont les pouvoirs sont établis en vertu de la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, qui s'inscrit dans la revendication et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

[*Français*]

La commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions est responsable de l'évaluation environnementale et socio-économique des projets de développement dans la région visée par l'accord de ce règlement. La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions détermine si l'autorisation d'un projet pourrait avoir des répercussions environnementales ou socio-économiques et elle formule des recommandations au ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada sur la question de savoir s'il faut ou non aller de l'avant avec un projet.

Past projects that have been reviewed and approved by the Nunavut Impact Review Board include various resource development projects, such as mining projects.

[English]

The Nunavut Impact Review Board consists of nine members, including a chair who is appointed by the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada in consultation with the Government of Nunavut. Nunavut Tunngavik Inc. nominates four members. The Government of Nunavut and the Minister of AANDC each independently nominate two. All nominations by the parties are appointed by the Minister of AANDC.

[Translation]

The Nunavut Wildlife Management Board is the main instrument of wildlife management in the Nunavut Settlement Area. The Nunavut Wildlife Management Board works to conserve wildlife and wildlife habitat for the long-term benefit of Nunavut residents, while fully respecting Inuit harvesting rights and priorities.

Like the Nunavut Impact Review Board, the Nunavut Wildlife Management Board consists of nine members, including a chair appointed by the board. There are three federal representatives appointed through order in council and five members appointed by the Government of Nunavut. Nunavut Tunngavik Incorporated is one of the three regional Inuit associations.

[English]

The Nunavut Wildlife Management Board also consists of two alternative members who are appointed by the Makivik Corporation, as they have joint use of lands under the Nunavut Land Claims Agreement.

Except in national parks, the Nunavut Water Board regulates the use and management of inland water in the Nunavut settlement region. Its objectives are to provide for the conservation and utilization of water in Nunavut. The Nunavut Water Board is composed of nine members. Nunavut Tunngavik Inc. nominates four members. Designated ministers of the Government of Nunavut nominate two members. The Minister of AANDC selects two members and appoints all the other members to the board. The Chair of the Nunavut Water Board is also appointed by AANDC's minister, following consultation with board members.

The Nunavut Planning Commission is responsible for establishing broad planning policies, objectives and goals for the Nunavut Settlement Area in conjunction with the Government of Nunavut.

Parmi les projets qui ont été examinés et approuvés antérieurement par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, on compte divers projets d'exploitation des ressources, notamment des projets miniers.

[Traduction]

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions compte neuf membres, dont un président nommé par le ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, après consultation avec le gouvernement du Nunavut. Nunavut Tunngavik Inc. nomme quatre membres. Le gouvernement du Nunavut et le ministre d'AANDC en nomment chacun deux, de façon indépendante. Les personnes proposées par les parties sont ensuite officiellement nommées par le ministre.

[Français]

Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut est le principal instrument de gestion des ressources fauniques dans la région du Nunavut. Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut œuvre à la conservation de la faune et des habitats fauniques au bénéfice à long terme des résidents du Nunavut dans le respect total des droits de récolte et des priorités des Inuits.

Tout comme la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut compte neuf membres, incluant un président nommé par le conseil, trois représentants fédéraux nommés par décret et cinq membres nommés par le gouvernement du Nunavut. La Nunavut Tunngavik Incorporated est une des trois associations régionales inuites.

[Traduction]

Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut compte aussi deux remplaçants nommés par la Société Makivik, puisqu'elle peut utiliser la terre conjointement aux termes de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

L'Office des eaux du Nunavut régit l'utilisation et la gestion des eaux internes dans la région désignée du Nunavut, à l'exception des parcs nationaux. L'office a pour mission d'assurer la préservation et l'exploitation des eaux au Nunavut. L'Office des eaux du Nunavut est formé de neuf membres. La Nunavut Tunngavik Inc. nomme quatre membres, alors que les ministres désignés du gouvernement du Nunavut en nomment deux. Le ministre d'AANDC sélectionne deux membres et nomme tous les autres membres qui siégeront à l'office. Le président est également nommé par le ministre d'AANDC après consultation auprès des membres.

La Commission d'aménagement du Nunavut, de concert avec le gouvernement du Nunavut, est chargée d'établir des politiques et des objectifs généraux en matière de planification pour la région désignée du Nunavut.



*[Translation]*

The Nunavut Planning Commission has at least five members, including a chair. The chair is nominated by board members and appointed by the Minister of Aboriginal Affairs, following consultation with the Government of Nunavut. Canada and the Government of Nunavut each nominate at least two members. The number of candidates nominated by Nunavut Tunngavik Incorporated is equal to the total of nominations by the Government of Nunavut and Canada.

*[English]*

The Nunavut Surface Rights Tribunal is responsible for settling disputes over access to lands, compensation payable to surface title holders for land access, wildlife compensation claims, and rights to carving stone or specified substances in the Nunavut Settlement Area. The establishing acts provide for three to eleven members including a chair appointed by the minister of aboriginal affairs; and at least two of those members must be resident in Nunavut. I will now move on to the Inuvialuit Settlement Region.

The Western Arctic Claim — The Inuvialuit Final Agreement, as it is more commonly known, was signed in 1984. The agreement created the Inuvialuit Settlement Region in Canada's Western Arctic, spanning about 900,000 square kilometres.

*[Translation]*

The goals of the Inuvialuit Final Agreement are to preserve Inuvialuit cultural identity and values, while enabling the Inuvialuit to be equal and meaningful participants in the northern and national society and economy. Co-management of the Inuvialuit Settlement Region aims to protect and preserve Arctic wildlife, while enhancing its environmental and biological productivity. The Inuvialuit Final Agreement establishes four co-management boards or authorities.

*[English]*

The Wildlife Management Advisory Council (NWT) focuses on the conservation of terrestrial wildlife species, polar bears and birds. The Wildlife Management Advisory Council consists of three members appointed by the Inuvialuit, two members appointed by the Government of the Northwest Territories, one member appointed by the Government of Canada, and a chair appointed by the Government of the Northwest Territories with the consent of the Inuvialuit and Canada.

There is also the Fisheries Joint Management Committee, which assists Canada and the Inuvialuit in administering the rights and obligations related to fisheries under the Inuvialuit Final Agreement. The committee is comprised of two members appointed by Canada and two members appointed by the Inuvialuit. The chair is appointed by committee members prior to being approved by the Minister of Aboriginal Affairs.

*[Français]*

La Commission d'aménagement du Nunavut compte au moins cinq membres, incluant un président. C'est le ministre des Affaires autochtones, en consultation avec le gouvernement du Nunavut, qui nomme le président à partir des candidats fournis par les membres de la Commission. Le Canada et le gouvernement du Nunavut nomment chacun au moins deux membres. Le nombre de candidats proposés par la Nunavut Tunngavik Incorporated est égal au nombre total de candidats proposés par le gouvernement du Nunavut et le Canada.

*[Traduction]*

Le Tribunal des droits de surface du Nunavut est responsable du règlement des litiges en matière d'accès aux terres, de rémunération versée aux détenteurs de titre, d'indemnités relatives aux ressources fauniques et de droits relatifs à la pierre à sculpter et aux matières spécifiées dans la région désignée du Nunavut. Les lois constitutives prévoient de trois à onze membres, dont un président qui est nommé par le ministre des Affaires autochtones; et au moins deux membres doivent résider au Nunavut. Passons maintenant à la région désignée des Inuvialuit.

La revendication de l'Arctique de l'Ouest : Convention définitive des Inuvialuit, signée en 1984, a entraîné la création de la région désignée des Inuvialuit dans l'Arctique de l'Ouest, une zone qui s'étend sur environ 900 000 km<sup>2</sup> au Canada.

*[Français]*

La Convention définitive des Inuvialuit a pour but de sauvegarder l'identité culturelle et les valeurs des Inuvialuits tout en leur permettant d'être des participants à part entière de la société ainsi qu'à l'économie du Nord et nationale. La cogestion des terres de la région désignée des Inuvialuit vise à protéger et préserver la faune Arctique tout en renforçant l'environnement et la productivité biologique de l'Arctique. La convention définitive des Inuvialuit établit quatre conseils au pouvoir de cogestion.

*[Traduction]*

Le Conseil consultatif de la gestion de la faune, T.N.-O., s'emploie à la conservation de la faune terrestre, des ours polaires et des oiseaux. Il est formé de trois membres nommés par les Inuvialuit, de deux membres nommés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, d'un membre nommé par le gouvernement du Canada et d'un président nommé par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avec l'accord des Inuvialuit et du Canada.

Il y a aussi le Comité mixte de gestion de la pêche, qui aide le Canada et les Inuvialuit à faire appliquer les droits et les obligations en matière de pêche aux termes de la Convention définitive des Inuvialuit. Le comité est formé de deux membres nommés par le Canada et de deux membres nommés par les Inuvialuit. Le président est nommé par les membres du comité et ensuite approuvé par le ministre d'AADNC.

*[Translation]*

The Inuvialuit Final Agreement also establishes the Environmental Impact Screening Committee. This committee carries out environmental screening of all development proposals in the Inuvialuit Settlement Region. The committee is made up of seven permanent members. Canada and the Inuvialuit each appoint three members. Of the three members appointed by Canada, one is designated by the Government of the Northwest Territories and another one by the Government of the Yukon.

*[English]*

The Inuvialuit Final Agreement also establishes the Environmental Impact Review Board. The EIRB administers the public review of development projects and makes recommendations to the body responsible to authorize development. The Environmental Impact Review Board has a chair and six members. Three of the members are appointed by the Inuvialuit Game Council, and the Governments of Canada, Yukon and the Northwest Territories each nominates one member. The Minister of Aboriginal Affairs then has the authority to appoint the nomination. The chair is appointed by the Minister of Aboriginal Affairs with the consent of the Inuvialuit Game Council.

*[Translation]*

Within the Nunavik region, three co-management advisory boards have been established through the Nunavik Inuit Land Claims Agreement — the Nunavik Marine Region Wildlife Board, the Nunavik Marine Region Impact Review Board and the Nunavik Marine Region Planning Commission.

*[English]*

The Nunavik Marine Region Wildlife Board is the main instrument of wildlife management in the Nunavik Marine Region. The board is comprised of seven members, with three members appointed by the Makivik Corporation, two members appointed by Canada, one member appointed by the Government of Nunavut, and a chairperson nominated by the board members and approved by Canada, in that case, the Minister of Fisheries and Oceans.

*[Translation]*

The agreement has also established the Nunavik Marine Region Impact Review Board, whose mandate is to assess the ecological and socio-economic impacts of proposed projects and determine which project should proceed. The Nunavik Marine Region Impact Review Board consists of four board members.

*[Français]*

Le comité d'étude des répercussions environnementales également établie en vertu de la Convention définitive des Inuvialuit analyse toutes les propositions d'aménagement de la région désignée par le règlement des Inuvialuit. Le comité comporte sept membres permanents, dont trois sont nommés par le Canada et trois par les Inuvialuits. Des trois membres nommés par le Canada, un est choisi par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, un autre par le gouvernement du Yukon.

*[Traduction]*

La Convention définitive des Inuvialuit a aussi entraîné la création du Bureau d'examen des répercussions environnementales. Le BERE gère l'examen public des projets d'aménagement et présente des recommandations à l'organisme chargé d'autoriser les projets d'aménagement. Le bureau est composé d'un président et de six membres, dont trois sont nommés par le Conseil Inuvialuit de gestion du gibier et les trois autres par les gouvernements du Canada, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, qui en nomment chacun un, le ministre des Affaires autochtones ayant le pouvoir de choisir le membre désigné. Le président est aussi nommé par le ministre des Affaires autochtones avec le consentement du Conseil Inuvialuit de gestion du gibier.

*[Français]*

Dans la région du Nunavik, trois conseils consultatifs de cogestion ont été mis sur pied dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik, à savoir le Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik, la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions et la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik.

*[Traduction]*

Le Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik est le principal mécanisme de gestion des ressources fauniques dans la région marine du Nunavik. Il est composé de sept membres, dont trois nommés par la Société Makivik, deux par le gouvernement du Canada, un par le gouvernement du Nunavut, et un, le président, par les membres du Conseil, avec l'approbation du Canada, c'est-à-dire le ministre des Pêches et des Océans.

*[Français]*

La convention a également donné lieu à la création de la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions dont le mandat consiste à évaluer les répercussions écologiques et socioéconomiques des projets proposés et à déterminer ceux qui devraient être mis de l'avant.

Two are appointed by the Makivik Corporation, one by the Government of Canada and one by the Government of Nunavut.

[English]

The Nunavik Inuit Land Claims Agreement also mandated the Nunavik Marine Region Planning Commission, which develops planning policies and priorities for the Nunavik Marine Region. The primary purpose of the Nunavik Marine Region Planning Commission is to protect and promote the existing and future well-being of Nunavik communities and the residences within the Nunavik Marine Region while taking into account the interests of all Canadians.

Within the Nunatsiavut region, the Labrador Inuit Land Claims Agreement has mandated three co-management boards: the Regional Planning Authority, the Torngat Wildlife Plants and Co-management Board and the Torngat Joint Fisheries Board.

The Regional Planning Authority established a land-use plan for the Labrador Inuit Settlement Area to add greater certainty and clarity for all stakeholders and parties to the agreement. It consisted of four members jointly appointed by the province and the Nunatsiavut government.

[Translation]

The Labrador Inuit Land Claim Agreement has also established the Torngat Wildlife and Plants Co-Management Board. The Torngat Wildlife and Plants Co-Management Board is an advisory organization that participates in environmental assessments and makes recommendations to the provincial minister and the Nunatsiavut government on how to proceed with proposed projects in the Labrador Inuit Settlement Area.

The Torngat Wildlife and Plants Co-Management is composed of three members appointed by the Nunatsiavut government, two members appointed by the provincial minister and one member appointed by the federal minister.

In addition, the Labrador Inuit Land Claim Agreement has mandated the Torngat Joint Fisheries Board, which is also an advisory organization that is responsible for making recommendations to the federal minister on the stock level and conservation of fish species in the Labrador Inuit Settlement Area.

[English]

The Torngat Joint Fisheries Board is composed of three members appointed by the Nunatsiavut government, two members appointed by Canada and one member appointed by the provincial government, which actually totals up to four, so I apologize for that. I will have to clarify that.

La Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions compte quatre membres : deux nommés par la société Makivik, un par le gouvernement du Canada et un par le gouvernement du Nunavut.

[Traduction]

De plus, dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik, la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik détermine les priorités et les politiques en matière de planification pour ladite région. L'objectif premier de la commission est de protéger et de favoriser le bien-être actuel et futur des collectivités et des résidents de la région marine du Nunavik tout en tenant compte des intérêts de l'ensemble des Canadiens.

Dans la région du Nunatsiavut, l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador a mandaté trois organismes de cogestion : le Conseil régional d'aménagement, l'Office Torngat de cogestion de la faune et de la flore et l'Office Torngat mixte des pêches.

Le Conseil régional d'aménagement a établi un plan d'utilisation des terres pour la région désignée des Inuits au Labrador pour offrir plus de certitude et de clarté à tous les intervenants et à toutes les parties à l'entente. Il est composé de quatre membres nommés conjointement par la province et le gouvernement du Nunatsiavut.

[Français]

L'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador a également établi l'Office Torngat de cogestion de la faune et de la flore. L'Office Torngat de cogestion de la faune et de la flore est un organisme consultatif qui participe à des évaluations environnementales et qui fait des recommandations au ministre provincial et au gouvernement du Nunatsiavut quant à la manière de procéder à la réalisation des projets proposés dans la région désignée des Inuits au Labrador.

L'Office Torngat de cogestion de la faune et de la flore se compose de trois membres nommés par le gouvernement de Nunatsiavut, de deux membres nommés par le ministre provincial et d'un membre nommé par le ministre fédéral.

L'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador a aussi mandaté l'Office Torngat mixte des pêches, qui est également un organisme consultatif ayant pour responsabilité de formuler des recommandations au ministre fédéral en ce qui a trait à la conservation et le niveau des stocks des espèces de poisson dans la région désignée des Inuits au Labrador.

[Traduction]

L'Office Torngat mixte des pêches se compose de trois membres nommés par le gouvernement du Nunatsiavut, de deux membres nommés par le gouvernement du Canada et d'un membre nommé par le gouvernement provincial, pour un total de quatre, en fait. Je m'excuse pour l'erreur qu'il y a dans le document. Je devrai clarifier cela.

In our preparations for this we sadly omitted one of the boards from the speech that you have in front of you. It is not in the French translation, but we will ensure the committee has that.

The Torngat Mountain National Park Co-management Board is a seven-member cooperative management board established to advise the federal Minister of the Environment on all matters related to park management. Parks Canada, Makivik Corporation and the Nunatsiavut government each appoint two members, and an independent chair is appointed jointly by all three parties.

Also operating in the Nunavik region and mandated through the James Bay and Northern Quebec Agreement is the Kativik Environmental Advisory Committee. KEAC is a consultative body that advises governments in matters related to environmental and social protection in Nunavik. It is composed of three members appointed by the Kativik Regional Government, three members appointed by the Government of Quebec, and three members appointed by Canada.

Boards in each of the four Inuit regions are working to fulfill their multiple roles and implement their various mandates. Whether regulatory or advisory, the Government of Canada works closely with provincial, territorial and Aboriginal partners to ensure the successful operation of the co-management boards in all regions across the country.

As exploration investments increase in these Inuit and northern regions, co-management boards will play an increasingly important role in ensuring responsible resource development in the North.

I thank you very much for the time to present this overview. My colleagues Ms. Neville or Ms. Traynor are here to answer any questions you have.

**Senator Patterson:** I have several questions about wildlife management.

I am more familiar with Nunavut, but I would like to ask about the other claim areas. Is it true that the co-management board set up under the land claims you described this morning are displacing the Canadian environmental assessment review process? I know that this is the case in Nunavut. The Nunavut Impact Review Board, with approval of the minister, takes the role that would otherwise be taken by the Canadian environmental assessment review process in dealing with environmental reviews in Nunavut. The minister still has the authority to allow a CEAA process where there is a big inter-jurisdictional issue, but that has not happened with respect to most reviews to date, or perhaps all reviews to date. Is it the case in the other land claim regions that the Nunavik, the Labrador and the Inuvialuit boards are available to provide a local, regionally-based environmental review process to displace the Canadian process? Is that generally the case?

Lorsque nous avons préparé notre exposé, nous avons malheureusement oublié d'inclure l'un des conseils dans le document que nous vous avons fourni. Ce n'est pas dans la version française, mais nous ferons en sorte que le comité ait l'information.

Le Conseil de cogestion du parc national des Monts-Torngat compte sept membres et a été créé pour conseiller le ministre fédéral de l'Environnement sur tous les enjeux liés à la gestion des parcs. Parcs Canada, la Société Makivik et le gouvernement du Nunatsiavut nomment chacun deux membres, et un président indépendant est nommé par les trois parties.

Menant des activités dans la région du Nunavik, il y a par ailleurs le Comité consultatif de l'environnement Kativik qui est mandaté en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Le CCEK conseille les gouvernements pour ce qui concerne les questions liées à la protection environnementale et sociale à Nunavik. Il est composé de trois membres nommés par l'administration régionale Kativik, de trois membres nommés par le gouvernement du Québec et de trois membres nommés par le Canada.

Les conseils dans chacune des quatre régions inuites travaillent pour remplir leurs multiples rôles et exécuter leurs divers mandats. Qu'il s'agisse d'organismes consultatifs ou de réglementation, le gouvernement du Canada collabore étroitement avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour veiller au bon fonctionnement des conseils de cogestion dans toutes les régions du pays.

Comme les investissements pour l'exploration augmentent dans ces régions inuites et du Nord, les conseils de cogestion auront un rôle de plus en plus important à jouer pour assurer le développement responsable des ressources dans le Nord.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir accordé le temps qu'il faut pour vous présenter cet aperçu. Mes collègues, Mme Neville et Mme Traynor, sont ici pour répondre à toutes vos questions.

**Le sénateur Patterson :** J'ai plusieurs questions à poser au sujet de la gestion de la faune.

Je connais davantage le Nunavut, mais j'aimerais vous poser des questions sur les autres régions visées par des revendications territoriales. Est-il vrai que les processus des conseils de cogestion établis en vertu des accords sur le règlement de revendications territoriales dont vous avez parlé aujourd'hui remplacent le processus canadien d'évaluation et d'examen en matière d'environnement? Je sais que c'est le cas au Nunavut. La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, avec l'approbation du ministre, joue le rôle qu'aurait autrement le processus canadien d'évaluation et d'examen en matière d'environnement dans le cadre des examens environnementaux au Nunavut. Le ministre a encore le pouvoir d'autoriser un processus de la LCEE lorsqu'il y a un enjeu intergouvernemental, mais jusqu'à maintenant, cela ne s'est pas produit pour la plupart des examens, ou peut-être pour tous les examens. Est-il vrai que dans les autres régions visées par des revendications territoriales,

**Ms. Thompson:** I will answer for Inuvialuit. Inuvialuit does have the Inuvialuit Environmental Impact Review Board. They do environmental impact reviews, the most recent of which is the Tuktoyaktuk to Inuvik highway. However, CEAA still applies in that region. We can get you more detailed information on how those two interact, if you like.

**Senator Patterson:** I hope that does not mean there are two reviews on one project.

**Ms. Thompson:** I would have to get back to you with more detailed information on how one fits with the other.

**Senator Patterson:** I have specific questions related to caribou, which do not respect territorial or provincial boundaries. Looking at Nunatsiavut and Quebec Nunavik, and looking at the N.W.T. and Nunavut specifically where there is concern about caribou populations and caribou management, you have presented the scheme here very nicely. What is in place to allow cooperation and interface between wildlife management boards in those regions and provincial/territorial governments to deal with species like caribou that are located in both jurisdictions?

My impression is that there is a problem. I think if Senator Watt were here he would say there is a problem. There is not a clear method of cooperating or jointly dealing with wildlife management issues that cross land claims and provincial/territorial boundaries. Can you comment on that? I am specifically looking at Nunavik and Nunatsiavut, and the N.W.T. and Nunavut, where herds there are joint.

**Natalie Neville, Director, Quebec-Atlantic Team, Implementation Branch, Treaties and Aboriginal Government, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:** It is my understanding that between the two boards, say in Nunavik or Nunatsiavut, there would be ongoing dialogue on those matters through the provincial, federal or the Inuit body to discuss, for instance, the caribou in Nunatsiavut straying over to Quebec.

**Senator Patterson:** You are saying that a mechanism is built into the land resource management regimes to allow boards to interface and discuss joint management issues. It is built into the claims structures?

**Ms. Neville:** It is not necessarily a mechanism or built into the regimes. In some cases it might be brought to the implementation committee. Each of the agreements has an implementation committee, a tripartite committee. That issue might be brought to the implementation committee. In turn, the implementation

les conseils du Nunavik, du Labrador et des Inuvialuit peuvent offrir un processus d'examen environnemental local, régional, pour remplacer le processus canadien? Est-ce généralement le cas?

**Mme Thompson :** Je vais parler de la région des Inuvialuit. Elle a le Bureau inuvialuit d'examen des répercussions environnementales. Il fait des examens des répercussions environnementales, dont le plus récent porte sur le projet routier d'Inuvik à Tuktoyaktuk. Toutefois, la LCEE s'applique toujours dans cette région. Nous pourrions vous donner de plus amples renseignements sur la façon dont les deux interagissent, si vous le souhaitez.

**Le sénateur Patterson :** J'espère que cela ne veut pas dire que deux examens sont menés sur un même projet.

**Mme Thompson :** Je devrai vérifier et vous donner l'information plus tard à ce sujet.

**Le sénateur Patterson :** J'ai des questions au sujet du caribou, qui ne respecte pas les frontières territoriales ou provinciales. En examinant le Nunatsiavut et le Nunavik au Québec, et en examinant les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, où il y a des enjeux quant aux populations de caribous et à la gestion de cet animal, et vous avez très bien présenté le système. Qu'est-ce qui a été mis en place pour favoriser la coopération entre les conseils de gestion de la faune de ces régions et les gouvernements provinciaux ou territoriaux pour régler les questions liées à des espèces, comme les caribous, puisqu'il y en a aux deux endroits.

J'ai l'impression qu'il y a un problème. Je pense que si le sénateur Watt était ici, il dirait qu'il y a un problème. Il n'y a pas de méthode claire pour coopérer ou s'occuper conjointement de questions liées à la gestion de la faune qui traversent les frontières provinciales ou territoriales. Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez? Je fais surtout référence au Nunavik et au Nunatsiavut, et aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, où l'on trouve un même troupeau.

**Natalie Neville, directrice, Équipe de Québec-Atlantique, Direction générale de la mise en œuvre, Traités et gouvernement autochtone, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :** Je crois comprendre qu'entre les deux conseils, par exemple ceux du Nunavik et du Nunatsiavut, il y aurait constamment des échanges sur ces questions avec l'organisme provincial, fédéral ou inuit au sujet, par exemple, du caribou du Nunatsiavut qui erre au Québec.

**Le sénateur Patterson :** Vous dites qu'un mécanisme est intégré aux régimes de gestion des terres pour permettre aux conseils de discuter ensemble des questions de cogestion. Ce mécanisme fait-il partie du processus de revendications?

**Mme Neville :** Il ne s'agit pas nécessairement d'un mécanisme intégré aux régimes. Dans certains cas, la question est soumise au comité de mise en œuvre. Tous les accords ont un comité de mise en œuvre qui est tripartite. La question peut être soumise au comité de mise en œuvre. Le comité de mise en œuvre en discutera

committee would discuss it with the other treaty area. There is not necessarily a formal mechanism, but it does happen through various means.

**Senator Patterson:** To wrap up, I would appreciate if the committee could be provided with specific information about how that is working in those regions.

**The Chair:** Thank you for the responses.

I would also like to welcome Senator Patterson from Nunavut and Senator Meredith from Ontario, who have arrived.

**Senator Dyck:** I was trying to map out the four different regions and the different boards to see what the similarities were between the different regions. I wish I had the map in front of me to see where they are. Clearly, the different boards are related to the territory. Whether you have wildlife, plant life or marine life, there are different types of boards.

To follow up on Senator Patterson's question, of course you have migratory birds and migratory animals like the caribou. Clearly the boards have to somehow interconnect with each other because if the caribou are calving in one area but are going to another area to fatten up for the summer, they may be in two different areas of the region. There is a relationship between the boards. If you had a structural diagram indicating communication or the relationship between the boards, that would be helpful.

You talked about implementation committees that were an informal mechanism. There may be something that kicks into effect when there is a problem with the caribou, for example. Some people are saying caribou herds are going down and other people are saying no, they are not. How would these different boards address that kind of issue?

**Ms. Thompson:** As my colleague mentioned, there is no formal mechanism embedded in the mandates of the boards, but like other institutions of public governance, where matters cross borders, those organizations talk to each other because there is that recognition.

There is a caribou management board that has representation from N.W.T., Saskatchewan, Nunavut and Manitoba for the Beverly herd. These are organizations getting together because they know that their business affects one another. There are no hard and fast rules. These are public institutions, so we have a certain arm's length from them, but they do make decisions in consultation with one another. We know this happens because they tell us.

Ms. Neville can speak more to the provincial governments, but the territorial governments are extremely interested in such things as species at risk. These boards live in their backyard, so they know and they are talking to one another. It varies as to whether

ensuite avec l'autre région visée par le traité. Il ne s'agit pas nécessairement d'un mécanisme officiel, mais la question peut être abordée de diverses façons.

**Le sénateur Patterson :** En terminant, j'aimerais que vous fassiez parvenir au comité des renseignements précis sur la façon dont cela fonctionne dans ces régions.

**Le président :** Merci de vos réponses.

J'aimerais souhaiter la bienvenue au sénateur Patterson du Nunavut et au sénateur Meredith de l'Ontario, qui viennent d'arriver.

**La sénatrice Dyck :** J'essayais de me représenter les quatre régions et les différents conseils pour voir quelles sont les similarités entre les régions. J'aimerais bien avoir une carte sous les yeux pour pouvoir les situer. Les conseils sont, de toute évidence, en lien avec le territoire. Il y a différents types de conseil pour la vie animale, la vie végétale et la vie marine.

Pour faire suite à la question posée par le sénateur Patterson, il y a bien sûr des oiseaux migrateurs et des animaux migrateurs, comme le caribou. Manifestement, les conseils doivent se parler, car les caribous peuvent mettre bas dans un endroit et aller se nourrir pendant l'été dans un autre endroit. Ils peuvent donc vivre dans deux endroits différents. Il y a donc des liens entre les conseils. Il serait utile pour nous d'avoir un diagramme qui nous montrerait ces liens qui existent.

Vous avez parlé des comités de mise en œuvre et vous avez dit qu'il s'agissait d'un mécanisme informel. Quelque chose peut se mettre en place lorsqu'un problème surgit. Prenons le caribou, par exemple. Certains disent que les hardes sont en baisse, alors que d'autres disent que ce n'est pas le cas. Comment les conseils aborderont-ils ce genre de problème?

**Mme Thompson :** Comme ma collègue l'a mentionné, il n'y a pas de mécanisme officiel qui fait partie du mandat des conseils, mais comme c'est le cas pour toute organisation de gouvernance publique, lorsqu'un problème déborde des frontières, il y a des discussions entre les organisations, car elles sont conscientes de ce phénomène.

Le conseil de gestion du caribou qui s'occupe de la harde de Beverley est formé de représentants des Territoires du Nord-Ouest, de la Saskatchewan, du Nunavut et du Manitoba. Les organisations se regroupent parce qu'elles savent que les décisions de l'une auront des répercussions sur l'autre. Il n'y a pas de règles absolues. Ce sont des organisations publiques, et elles sont en quelque sorte indépendantes de nous, mais elles se consultent avant de prendre des décisions. Nous le savons parce qu'elles nous en parlent.

Mme Neville pourra vous en dire plus au sujet des gouvernements provinciaux, mais je sais que les gouvernements territoriaux s'intéressent vivement à des questions comme les espèces en péril. Les membres des conseils habitent sur le

that has been formalized in a mechanism or whether that happens as a result of good governance, but we will get you more information on that.

**Senator Dyck:** You went through the composition of the boards in detail, how many members, who appoints whom and that kind of thing. Is there an informal rule on the different boards with regard to wildlife? Is there a deliberate effort to include scientific expertise or expertise from regional elders who would be your local experts on the ground?

**Ms. Thompson:** The board members themselves, in all of the instances, are supported by scientific and technical staff. That is their organization. The board members rely on those people to provide them with the scientific and technical knowledge. In many cases I know they will do community visits and talk to elders if they are looking at something like the historic routes of caribou, such as where they pass and where their calving grounds are located. The boards get out there and ensure they are talking to the communities and drawing on that traditional knowledge to make informed decisions.

**The Chair:** From a conflict resolution perspective, I know the agreements have a dispute resolution process. How are they working overall?

**Ms. Thompson:** Dispute resolution mechanisms are put into these agreements to allow the parties to have an escalating scale of how to deal with one another. Recently, we have had success in the implementation committees. These are formal bodies set up under each of the land claims. We have been working to ensure that those implementation committees are the first line of informal discussion so that issues do not make it up to more formal processes such as mediation or litigation.

We have made a lot of efforts on that in the past while and we are resolving a lot of issues before they hit the formal dispute resolution mechanisms. However, those mechanisms are there for a reason, and we have used them from time to time in various land claims agreements.

**Ms. Neville:** I was going to echo that. The implementation committee is really the first step in the resolution of that. It is made up of members from each of the signatory parties, so it is the first instance where these issues are discussed, decided and resolved.

We have had some successful instances of mediation, for instance. At the end of the day, the important part in these dispute resolution mechanisms is to keep the communication open and the dialogue going.

**The Chair:** Do you have any statistics in relation to the number of times it has been used?

**Ms. Neville:** We would have to get back to you with statistics.

**The Chair:** If you do not mind, yes.

territoire, alors ils savent ce qui se passe et ils se parlent entre eux. Nous vous ferons parvenir plus d'information, à savoir si les échanges ont lieu dans le cadre de mécanismes officiels ou s'ils sont simplement le fruit d'une saine gouvernance.

**La sénatrice Dyck :** Vous avez parlé en détail de la composition des conseils, soit le nombre de membres, qui les nomme, et cetera. Existe-t-il une règle informelle au sein des conseils au sujet de la vie animale? Fait-on un effort pour inclure l'expertise scientifique ou l'expertise des anciens de la région qui sont sur le terrain?

**Mme Thompson :** Les membres des conseils bénéficient du soutien de techniciens et de scientifiques dans tous les cas. C'est ainsi que les conseils fonctionnent. Les membres des conseils s'en remettent à eux pour leur fournir des renseignements scientifiques et techniques. Je sais qu'ils se rendent souvent dans les villages pour rencontrer les anciens s'ils ont besoin de savoir, par exemple, par où passaient jadis les caribous, ou encore où ils allaient mettre bas. Les membres des conseils se rendent dans les villages pour rencontrer les gens et mettre à profit le savoir traditionnel afin de prendre des décisions éclairées.

**Le président :** Au sujet des différends, je sais que les accords prévoient un mécanisme de règlement des différends. Pouvez-vous nous expliquer son fonctionnement?

**Mme Thompson :** Les mécanismes de règlement des différends font partie des accords et fonctionnent selon une échelle progressive. Dernièrement, les comités de mise en œuvre ont connu du succès à cet égard. Ce sont des organes officiels qui font partie intégrante de toutes les revendications territoriales. Nous nous sommes efforcés d'en faire des forums de discussions informelles de premier niveau afin d'éviter que les parties aient besoin d'avoir recours à des mécanismes officiels comme la médiation ou la procédure.

Nous avons investi beaucoup d'efforts de ce côté dernièrement, et nous réglons beaucoup de différends avant qu'ils n'empruntent la voie des mécanismes de règlement officiels. Toutefois, ces mécanismes sont là pour une raison, et nous y avons eu recours de temps à autre dans divers accords sur les revendications territoriales.

**Mme Neville :** J'allais abonder dans le même sens. Le comité de mise en œuvre représente concrètement la première étape. Comme il regroupe des membres de chacune des parties signataires, c'est le forum où on discute en premier lieu des différends pour les régler.

Dans certains cas, les différends sont réglés à l'étape de la médiation. Ce qui importe au bout du compte, c'est que ces mécanismes de règlement des différends permettent de garder les lignes de communication ouvertes entre les parties.

**Le président :** Avez-vous des statistiques sur le nombre de fois que le mécanisme a été utilisé?

**Mme Neville :** Nous pouvons vous les fournir plus tard.

**Le président :** Si vous le voulez bien, oui.

**Ms. Neville:** Yes, we could.

**Senator Meredith:** Thank you, Ms. Thompson, for your presentation. This is a follow-up to Senator Dyck's and Senator Patterson's questions with respect to the number of boards and advisory boards. Can you give us that number? I will give you about three questions.

Going back to your presentation and to the mapping of these 26 communities, is there a need for all these boards?

Again, to the chair's question with respect to conflicts, how do we resolve conflicts between these boards? When you look at implementing economic plans in terms of the well-being of the people of Nunavut and the economic opportunities that exist, if these boards are clearly in conflict with each other in terms of recommendations, how are those things resolved? Again, it goes back to the impacts that they will have on the people on the ground when you have all this bureaucracy. How do we eliminate or reduce that to ensure that recommendations are brought forward quickly and then implemented quickly?

**Ms. Thompson:** I would answer by saying the dispute resolution mechanisms that are embedded in the land claims agreements are for use by the parties, so the boards would not have access to those dispute resolution mechanisms.

I have not really heard of conflict among boards. They each have their specific mandate when it is cross-jurisdictional. The Inuvialuit Environmental Impact Review Board and the Nunavut Impact Review Board talk all the time. I stand to be corrected, but I do not think there has been any instance of conflict there.

In terms of the number of boards, I had quite a lengthy list. I want to ensure you that I covered the four Inuit regions. There are four boards in Nunavut. If we are talking just about Nunavut, there are four what we call institutions of public governance in Nunavut, but they are co-management entities, which are the mechanisms by which the Aboriginal voice is reflected by decisions made on those issues.

**Senator Meredith:** Ms. Neville, you are nodding.

**Ms. Neville:** I have nothing to add.

**Ms. Thompson:** She is being supportive.

**Senator Meredith:** Thank you.

**Senator Raine:** Someone once said there are no stupid questions, but I am very confused. I have just been talking to my colleague about Nunavut. With regard to Nunavut Tunngavik Inc. and Makivik Corporation, could you explain how their roles relate? Could you clarify the roles and responsibilities of those two organizations on these committees in comparison with the rules of the people appointed by the territorial governments on the committees?

**Mme Neville :** Oui, nous pouvons le faire.

**Le sénateur Meredith :** Merci de votre exposé, madame Thompson. Ma question s'inscrit dans la foulée de celles de la sénatrice Dyck et du sénateur Patterson au sujet du nombre de conseils et de conseils consultatifs. Pouvez-vous nous donner leur nombre? Je vais vous poser environ trois questions.

Au sujet de votre exposé et des 26 collectivités, tous ces conseils sont-ils vraiment nécessaires?

Pour en revenir à la question du président au sujet des différends, comment règle-t-on les différends entre ces conseils? Si les conseils ne s'entendent pas sur les recommandations en ce qui a trait aux questions liées au bien-être des habitants du Nunavut et aux possibilités de développement économique, comment règle-t-on cela? Toute cette bureaucratie n'est pas sans avoir des répercussions sur ceux qui sont sur le terrain. Comment peut-on l'éliminer ou la réduire pour faire en sorte que les recommandations sont adoptées rapidement et ensuite mises en place rapidement?

**Mme Thompson :** J'aimerais préciser que les mécanismes de règlement des différends qui font partie intégrante des accords de revendications territoriales sont à l'usage des parties; les conseils n'y ont donc pas accès.

Je n'ai pas vraiment entendu dire qu'il y avait des différends entre les conseils. Lorsqu'il s'agit d'un enjeu horizontal commun, ils ont chacun un mandat bien précis. Le Bureau inuvialuit d'examen des répercussions environnementales et la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions se parlent constamment. Si je ne m'abuse, il n'y a jamais eu de différend entre eux.

En ce qui a trait au nombre de conseils, j'avais une liste assez longue. Je peux vous assurer que j'ai couvert les quatre régions inuites. Le Nunavut compte quatre conseils. Si on ne parle que du Nunavut, il y a quatre organismes de gouvernance publique, comme on les appelle, mais ce sont des entités cogérées, et ce sont les mécanismes qui sont utilisés pour faire entendre la voix des Autochtones dans les décisions qui sont prises.

**Le sénateur Meredith :** Madame Neville, vous approuvez de la tête.

**Mme Neville :** Je n'ai rien à ajouter.

**Mme Thompson :** Elle approuve.

**Le sénateur Meredith :** Merci.

**La sénatrice Raine :** Quelqu'un a dit un jour qu'il n'y avait pas de questions stupides, mais je ne comprends plus très bien. Je parlais justement du Nunavut avec mon collègue. Pouvez-vous nous expliquer le rôle de la Nunavut Tunngavik Inc. et de la Société Makivik? Pouvez-vous nous préciser quels sont les rôles et les responsabilités de ces deux organisations au sein de ces comités par rapport à ceux des personnes nommées par les gouvernements territoriaux?



**Ms. Neville:** Sure. Makivik and Nunavut Tunngavik Inc. are representatives of the signatories to those agreements. In a sense, they are the political representatives of signatories and, as such, act as the governing presence that appoints, for instance, to the boards.

**Senator Raine:** That makes it less clear. For instance, there are seven members on the Nunavik Marine Region Wildlife Board, three of which are appointed by Makivik Corporation representing the Inuit signatories to the agreement.

**Ms. Neville:** Yes.

**Senator Raine:** Two members are appointed by Canada, one by the Government of Nunavut and a chairperson. Is Makivik Corporation a political organization?

**Ms. Neville:** It is a representative organization.

**Senator Raine:** Are people in the Makivik Corporation elected by the constituents of that organization?

**Ms. Neville:** That is my understanding.

**Ms. Thompson:** If I could interject, the idea of co-management is expressed in public boards. These boards are arm's length. However, the voice of co-management for the Aboriginal signatories is in their ability to nominate candidates to sit on those boards. Canada nominates and appoints members to those boards as do the territorial or provincial governments. In this case, that is how Makivik is expressing that it wants to put this candidate forward for nomination to the board because it believes that person will represent its interests. Once that person is on the board, the board is then mandated to act in the public interest because it is a public board, so it balances various interests.

Does that make a bit more sense?

**Senator Raine:** Yes, it does make sense, but how do you get the expertise in marine wildlife onto the board?

**Ms. Thompson:** As I mentioned earlier, the board is the group of people who come together to make decisions. Boards may only meet two or three times a year; it depends on how many decisions are before them. They are supported by a technical staff that, depending on the board's mandate, may include scientists and may draw in traditional knowledge from elders. They are supported by an organization that would draw in that scientific and technical expertise. Those people then provide them with a report or recommendations, and it is ultimately the board that makes the executive decisions.

**Senator Raine:** I understand that now. Each of these different boards has a specific area of interest and expertise, such as wildlife or migratory caribou or marine. There are so many boards because each has a different focus.

**Ms. Thompson:** Yes. Generally, you have your environmental impact review boards, and those are set up in most of the regions; then you have your wildlife management boards. Obviously their mandates intersect, but the boards are set up and have a mandate

**Mme Neville :** Bien sûr. Les sociétés Makivik et Nunavut Tunngavik Inc. sont les représentants des parties signataires des accords. Elles sont, en un sens, les représentants politiques des parties signataires et, à ce titre, agissent à titre de responsables des nominations, par exemple, au sein des conseils.

**La sénatrice Raine :** C'est encore moins clair. À titre d'exemple, le Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik compte sept membres, dont trois sont nommés par la Société Makivik qui représente les signataires inuits à l'accord.

**Mme Neville :** Oui.

**La sénatrice Raine :** Deux membres sont nommés par le Canada, un par le gouvernement du Nunavut et il y a un président. La Société Makivik est-elle une organisation politique?

**Mme Neville :** Il s'agit d'un organisme de représentation.

**La sénatrice Raine :** Les représentants de la Société Makivik sont-ils élus par les membres de cet organisme?

**Mme Neville :** À ce que je sache, oui.

**Mme Thompson :** Si je peux me permettre de vous interrompre, la cogestion se concrétise au sein des conseils publics. Ces conseils sont indépendants. Toutefois, la façon pour les parties signataires autochtones de faire entendre leur voix dans la cogestion au sein de ces conseils, c'est en proposant des candidats pour y siéger. Le Canada propose et nomme des membres pour siéger à ces conseils, tout comme les gouvernements provinciaux ou territoriaux. Dans ce cas, c'est ainsi que la société Makivik exprime le souhait de voir telle personne siéger au conseil, car elle pense que cette personne représentera ses intérêts. Le conseil a, par ailleurs, le mandat de servir l'intérêt public, car il s'agit d'un conseil public. Il y a donc un équilibre entre les divers intérêts.

Est-ce un peu plus clair?

**La sénatrice Raine :** Oui, c'est logique, mais comment dotez-vous le conseil d'une expertise en matière de faune marine?

**Mme Thompson :** Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, les membres des conseils se réunissent pour prendre des décisions. Ils ne se réunissent que deux ou trois fois par année, selon le nombre de décisions qu'ils ont à prendre. Ils disposent d'une équipe de soutien technique qui, en fonction de son mandat, peut comprendre des scientifiques et faire appel au savoir traditionnel des anciens. Ils disposent du soutien de cette équipe composée d'experts scientifiques et techniques. Ces experts leur soumettent un rapport ou des recommandations, et c'est le conseil qui, au bout du compte, prend les décisions.

**La sénatrice Raine :** Je comprends mieux maintenant. Chacun des conseils possède une expertise et un domaine d'intérêt particuliers, comme la faune, la migration des caribous ou la vie marine. Ils sont nombreux parce qu'ils se concentrent chacun sur un domaine particulier.

**Mme Thompson :** Oui. Dans l'ensemble, il y a les conseils d'examen des répercussions environnementales — il y en a un dans la plupart des régions. Il y a ensuite les conseils de gestion des ressources fauniques. Bien évidemment, les mandats se

that is clearly and precisely set out both in the claim and in legislation. In order to do that, they draw on a team of technical experts.

**Senator Raine:** Ms. Thompson, do you also have experience in the Yukon?

**Ms. Thompson:** I do.

**Senator Raine:** The Yukon is set up quite differently from the rest of the northern territories.

**Ms. Thompson:** Yes. There are a few differences in the Yukon, although the main difference is that a lot of the direct responsibility for boards, these co-management entities, was devolved to the Yukon government in 2003. The only boards that we remain responsible for are the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board and the Yukon Dispute Resolution Tribunal. Those are the only ones we still have that kind of relationship to. There are co-management boards in the Yukon, but the Yukon government is responsible for them right now.

**Ms. Neville:** If I may just clarify for Senator Raine, in all of the four Inuit settlement regions, generally you have boards grouped under a few basic mandate areas: wildlife management, impact review of some kind, and either fisheries or wildlife. Those are the main groupings. They come under different names and may have slightly different mandates, but those are the general groupings of boards that you will find under each of the agreement areas.

**Ms. Thompson:** If I could clarify, the term “corporation” might be a little confusing. Nunavut Tunngavik Inc. is the treaty rights holder. It is not a for-profit corporation, as you would normally expect. In the Inuvialuit Settlement Region, it is the Inuvialuit Regional Corporation, but it acts as the rights holder for part of the rights in the claim. Makivik Corporation is that rights holder for its constituency for the claim. It is not exactly like a corporation like IBM. It does not act like that. It is quasi-political. It is an odd structure.

Nunatsiavut is simpler because Nunatsiavut was able to negotiate self-government at the same time as their land claim, so when we refer to Nunatsiavut, we say the Nunatsiavut government.

**The Chair:** I welcome Senator Ataullahjan, from Ontario.

**Senator Patterson:** May I get an outline of your establishment? You have a big job. You are managing comprehensive claims in all regions of the country. What kind of resources do you have in terms of staff and budget?

**Ms. Neville:** Within Aboriginal Affairs?

**Senator Patterson:** In your shop.

croisent parfois, mais ces mandats sont établis clairement dans les accords de revendications et dans la loi. Pour s’acquitter de leur mandat, les conseils peuvent compter sur une équipe d’experts techniques.

**La sénatrice Raine :** Madame Thompson, connaissez-vous la situation au Yukon?

**Mme Thompson :** Oui.

**La sénatrice Raine :** La situation est différente au Yukon de ce qu’elle est ailleurs dans les territoires nordiques.

**Mme Thompson :** Oui. La situation est un peu différente au Yukon, mais cela tient principalement au fait que bon nombre de responsabilités directes des conseils, les organes de cogestion, ont été transférées au gouvernement du Yukon en 2003. Les seuls conseils qui relèvent encore de nous sont l’Office d’évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon et le tribunal de règlement des différends du Yukon. Ce sont les seuls avec qui nous avons encore ce genre de liens. Il y a des conseils de cogestion au Yukon, mais ils relèvent maintenant du gouvernement du Yukon.

**Mme Neville :** J’aimerais simplement apporter une précision à la sénatrice Raine. Dans les quatre régions habitées par les Inuits, les conseils ont habituellement chacun un mandat de base qui porte soit sur la gestion de la faune, l’examen des répercussions, et les pêches ou la faune. Ce sont les principaux groupements. Les conseils portent parfois différents noms et leur mandat peut varier un peu, mais ce sont les groupements généraux que l’on retrouve dans chacun des accords.

**Mme Thompson :** J’aimerais ajouter que le mot « société » peut porter à confusion. Nunavut Tunngavik Inc. est, en fait, le titulaire des droits ancestraux. Il ne s’agit pas d’une société à but lucratif, comme on s’y attendrait normalement. Dans la région désignée des Inuvialuit, c’est la Société régionale inuvialuit qui joue ce rôle, et elle agit à titre de titulaire des droits pour une partie des droits dans la revendication. La Société Makivik est le titulaire des droits pour ses membres en vertu de la revendication. Ce n’est pas une société comme IBM. Elle ne joue pas ce rôle. C’est un organisme quasi politique. Elle est dotée d’une structure singulière.

Dans le cas du Nunatsiavut, c’est plus simple, parce qu’il a pu négocier son autonomie gouvernementale en même temps que ses revendications territoriales, alors quand on parle du Nunatsiavut, on parle du gouvernement du Nunatsiavut.

**Le président :** Je souhaite la bienvenue à la sénatrice Ataullahjan, de l’Ontario.

**Le sénateur Patterson :** Pouvez-vous me donner un aperçu de votre effectif? Vous avez beaucoup de responsabilités. Vous gérez les négociations globales dans toutes les régions du pays. À quoi ressemblent votre effectif et votre budget?

**Mme Neville :** Au sein des Affaires autochtones?

**Le sénateur Patterson :** Dans votre boutique.

**Ms. Neville:** My shop has 22 employees in all.

**Ms. Thompson:** I think I have about 28. I could look up the numbers. Some of them are in B.C., so I do not see them all the time. We are supported by strong teams.

It is important to remember that while Ms. Neville and I are both Canada's representatives to our respective treaties, the treaties are with Canada. Therefore, other government departments have many roles and responsibilities under the treaties that they fulfill, particularly in the areas of environment, fisheries, et cetera. I think the branch in total is about 90 people, but for us it would total about 50. We could get you the actual numbers.

**Senator Patterson:** Do I understand that regional offices of AAND also provide support to institutions of public government set up under the land claims? In addition to your shop, as I call it, you do have colleagues in the regional offices across the country that work on claims implementation?

**Ms. Thompson:** That is correct. As I noted, claims implementation is the responsibility of many government departments. Our regional offices have contacts with the boards that we are referring to now on a day-to-day basis because they have the mandates and interconnect with those boards. There are many people out in the regions who implement land claims as part of their ongoing business. We are the people with that broader overview of the claims, but there are people on the ground every day who are implementing land claims.

**Senator Patterson:** If a board says they are facing significant mining activity in their region and they need more resources to cope with the demands for regulatory reviews, whether it be in wildlife or the environment, where do they go and who makes the decision about allocating resources to support the boards? Is that done at the headquarters level under your responsibility? What is the role of the regions in those kinds of issues?

**Ms. Thompson:** It is our responsibility. We fund these organizations to give effect to their mandate. We have different types of funding. We have funding for their core operation, and that is more or less stable over time. As you mentioned, there can be large reviews or hearings, and the organizations will submit a budget to us. We will look at that budget, consider it and, if we think it is reasonable, we will fund those extra hearings or reviews. We have also provided additional supplemental funding for core operations when we had areas that got hit with higher fuel costs temporarily, for example.

**Senator Patterson:** I think it would be useful if we could ask the witnesses to provide us with further background information on that.

**Mme Neville :** Nous sommes 22 employés en tout dans notre boutique.

**Mme Thompson :** Je pense que nous sommes environ 28. Je peux vérifier. Certains travaillent en Colombie-Britannique, alors je ne les vois pas tout le temps. Nous bénéficions de l'appui de solides équipes.

Il est important de se rappeler que même si Mme Neville et moi sommes les représentantes du Canada dans le cadre de nos traités respectifs, les traités relèvent du Canada. Ainsi, les autres ministères ont de nombreux rôles et responsabilités dans ces traités dont ils doivent s'acquitter, en particulier dans le domaine de l'environnement, des pêches, et cetera. Je pense que la direction compte en tout environ 90 personnes, mais notre service en compte environ 50 en tout. Nous pouvons vous envoyer l'information exacte.

**Le sénateur Patterson :** Dois-je comprendre que les bureaux régionaux des AADNC fournissent aussi des services aux organismes de gouvernance publique créés en vertu des revendications territoriales? En plus des gens de votre boutique, comme je l'appelle, vous avez des collègues qui travaillent dans les bureaux régionaux partout au pays à la mise en œuvre des revendications?

**Mme Thompson :** C'est exact. Comme je l'ai mentionné, la mise en œuvre des revendications concerne beaucoup de ministères. Nos bureaux régionaux sont en contact tous les jours avec les conseils dont nous avons parlé, car cela fait partie de leur mandat. Il y a beaucoup de monde dans les régions qui s'occupent de la mise en œuvre des revendications territoriales dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Nous chapeautons le tout, mais il y a des gens sur le terrain qui s'occupent de la mise en œuvre des revendications au quotidien.

**Le sénateur Patterson :** Si un conseil a besoin de plus de ressources pour s'occuper des examens de la réglementation, que ce soit dans le domaine de la faune ou de l'environnement, parce qu'il y a beaucoup d'activités minières dans sa région, à qui s'adresse-t-il et qui prend la décision à cet égard? La décision relève-t-elle de vous à l'administration centrale? Quel est le rôle des régions dans les questions de ce genre?

**Mme Thompson :** Cela relève de nous. Nous finançons ces organismes pour qu'ils accomplissent leur mandat. Nous avons divers budgets. Nous avons un budget pour les activités de base, qui est à peu près stable. Comme vous l'avez mentionné, il peut y avoir des audiences ou des examens qui prennent beaucoup de temps, et dans ce cas, les conseils nous présentent un budget. Nous allons l'examiner et si nous jugeons qu'il est raisonnable, nous allons accorder les fonds supplémentaires qui sont requis. Il nous est aussi arrivé de bonifier le budget pour les activités de base lorsqu'une région, par exemple, se trouvait frapper par une augmentation soudaine du prix de l'essence.

**Le sénateur Patterson :** Il serait sans doute utile que les témoins nous fournissent des renseignements supplémentaires à ce sujet.

**Ms. Thompson:** Absolutely.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Raine:** You referred to the fact that the Nunatsiavut government negotiated self-government at the same time. Could you explain what the impact of that has been on the governance and management of these different agencies?

**Ms. Neville:** As Ms. Thompson was explaining, they have jurisdiction under self-government over a number of areas of their culture, education, law-making abilities and so on. Are you asking about the impact on the boards?

**Senator Raine:** Yes.

**Ms. Neville:** They would be in direct contact in terms of being the institution of public government on the ground. The interaction with the boards would be in having elders, for instance, involved from the communities in feeding into some of those board studies or decisions or recommendations.

**Senator Raine:** I am confused because I thought Nunavut had self-government as well.

**Ms. Thompson:** No, it does not.

**Senator Patterson:** It is territorial.

**Ms. Thompson:** The government of Nunavut is a territorial government.

**The Chair:** If Nunatsiavut had followed the same model, they would have their own territory in northern Labrador. Instead, they have self-government that, as a result, gives them direct access to the co-management boards rather than the territorial government, which has corporations that are representing interests, like Makivik.

**Ms. Neville:** Yes.

**Senator Raine:** I need a map.

**The Chair:** We are going to send you a map.

**Senator Raine:** It would be handy to have a map that has the demographics on it, as well as the major issues.

**The Chair:** That is a good point.

**Senator Seth:** I am sorry to be late. The weather is quite interesting and getting worse.

From what you have written here, the purpose of the Nunavik Marine Region Planning Commission is to protect and promote the existing and future well-being to Nunavik communities and residents within the Nunavik marine regions while taking into account the interests of all Canadians. Could you explain what that last sentence means, "taking into account the interests of all Canadians?"

**Mme Thompson :** Certainement.

**Le président :** Merci.

**La sénatrice Raine :** Vous avez mentionné que le gouvernement du Nunatsiavut avait négocié son autonomie gouvernementale en même temps. Pouvez-vous nous dire quelle a été l'incidence sur la gouvernance et la gestion de ces différents organismes?

**Mme Neville :** Comme Mme Thompson l'a mentionné, le gouvernement a obtenu l'autonomie gouvernementale dans divers domaines liés à la culture, l'éducation, les lois, et cetera. Voulez-vous savoir l'incidence que cela a eue sur les conseils?

**La sénatrice Raine :** Oui.

**Mme Neville :** Ils sont en contact direct, parce que ce sont les organismes de gouvernance publique sur le terrain. Les interactions avec les conseils se situent du côté des informations recueillies auprès des anciens, par exemple, pour alimenter leurs études ou les décisions ou recommandations.

**Le sénateur Raine :** Je ne comprends pas très bien, car je pensais que le Nunavut avait obtenu l'autonomie gouvernementale également.

**Mme Thompson :** Non, ce n'est pas le cas.

**Le sénateur Patterson :** Il s'agit d'un territoire.

**Mme Thompson :** Le gouvernement du Nunavut est un gouvernement territorial.

**Le président :** Si le gouvernement du Nunatsiavut avait le même modèle, il aurait son propre territoire dans le nord du Labrador. Au lieu de cela, il a obtenu l'autonomie gouvernementale, ce qui lui donne un accès direct aux conseils de cogestion plutôt que le gouvernement territorial, qui a des sociétés qui représentent des intérêts, comme Makivik.

**Mme Neville :** Oui.

**La sénatrice Raine :** J'aimerais avoir une carte.

**Le président :** Nous allons vous en faire parvenir une.

**La sénatrice Raine :** Il serait bon d'avoir une carte avec les données démographiques et les éléments importants.

**Le président :** C'est un bon point.

**La sénatrice Seth :** Je suis désolée d'être en retard. Il fait de plus en plus mauvais.

Je vois dans votre document que le mandat de la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik est de protéger et de favoriser le bien-être actuel et futur des collectivités et des résidents de la région marine du Nunavik tout en tenant compte des intérêts de l'ensemble des Canadiens. Pouvez-vous nous dire ce qu'on entend par « en tenant compte des intérêts de l'ensemble des Canadiens »?

**Ms. Neville:** My understanding is that it assumes that it is in the interests of all Canadians, so it balances all interests. It is not specifically for the Inuit of Nunavik, for instance, against the interests of anyone else. It takes into account interests of all Canadians.

**Senator Seth:** Thank you.

**The Chair:** Seeing no further questions, I will ask senators to stay for a 10-minute in camera session.

I thank the witnesses for their presentation and responses to the questions, and I thank your staff in the back for assisting as well.

(The committee continued in camera.)

---

OTTAWA, Wednesday, March 20, 2013

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m. to examine and report on the legal and political recognition of Metis identity in Canada.

**Senator Vernon White** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good evening. I welcome all honourable senators and members of the public watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the Web. My name is Senator Vern White from Ontario, and I am chair of the committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters related to Aboriginal peoples of Canada generally. Today we will continue to explore Metis issues, particularly those relating to the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Metis in Canada.

This evening we will hear from two witnesses: academic Jean Barman and former senator and always Honourable Gerry St. Germain, P.C. Both are from British Columbia.

Before hearing from our witnesses, I would like to take this opportunity to have the members of the committee present this evening introduce themselves. I will start with the deputy chair.

**Senator Dyck:** I am Senator Lillian Dyck from Saskatchewan. Welcome to you both. You are such wonderful people; we are glad to have you here.

**Senator Sibbeston:** I am Senator Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

**Senator Demers:** Senator Jacques Demers, Quebec.

**Senator Tkachuk:** Senator David Tkachuk, Saskatchewan.

**Senator Seth:** Senator Asha Seth, Toronto, Ontario.

**Mme Neville :** À ma connaissance, cela veut dire qu'on présume que cela sert l'intérêt de tous les Canadiens, qu'il y a un équilibre. Cela ne sert pas uniquement l'intérêt des Inuits du Nunavik, par exemple, au détriment de ceux du reste de la population. Cela tient compte des intérêts de tous les Canadiens.

**La sénatrice Seth :** Merci.

**Le président :** Comme il n'y a pas d'autres questions, je demanderais aux sénateurs de demeurer pour une réunion de 10 minutes à huis clos.

Je remercie nos témoins de leur exposé et de leurs réponses à nos questions, et je remercie aussi vos collaborateurs à l'arrière qui vous ont prêté main-forte.

(La séance se poursuit à huis clos.)

---

OTTAWA, le mercredi 20 mars 2013

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour examiner, afin d'en faire rapport, la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada.

**Le sénateur Vernon White** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bonsoir à tous. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous mes collègues et à tous ceux qui suivent les délibérations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur le Web. Je m'appelle Vern White, je viens de l'Ontario et je suis le président du comité.

Notre mandat consiste à examiner les lois et les questions qui touchent les peuples autochtones en général, et ce soir, nous allons poursuivre notre étude de la reconnaissance juridique et politique de l'identité et des droits des Métis au Canada.

Ce soir, nous accueillons deux témoins : la professeure Jean Barman, et un ancien sénateur, le toujours honorable Gerry St. Germain, C.P. Ils sont tous deux de la Colombie-Britannique.

Avant de donner la parole à nos témoins, j'aimerais inviter les membres du comité à se présenter, en commençant par la vice-présidente.

**La sénatrice Dyck :** Je suis la sénatrice Lillian Dyck, de la Saskatchewan. Je vous souhaite la bienvenue à tous les deux. Vous êtes des personnes extraordinaires, et nous sommes heureux de vous avoir parmi nous.

**Le sénateur Sibbeston :** Je suis le sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

**Le sénateur Demers :** Sénateur Jacques Demers, du Québec.

**Le sénateur Tkachuk :** Sénateur David Tkachuk, de la Saskatchewan.

**La sénatrice Seth :** Sénatrice Asha Seth, de Toronto, Ontario.

**Senator Beyak:** Senator Lynn Beyak, Dryden, Ontario.

**Senator Raine:** Senator Nancy Greene Raine, from B.C.

**The Chair:** I know I speak for all the members of the committee in saying that I am greatly looking forward to the testimony of the witnesses this evening, both appearing as individuals. Again, we welcome Jean Barman, Professor Emeritus and Metis scholar, to assist us from the British Columbia perspective.

We are also delighted to have with us again the former chair of this committee and our friend, former Senator Gerry St. Germain. You are greatly missed in the Senate in general and this committee in particular. No one wears a hat like you do. We look forward to hearing you share your personal perspective as a Metis person.

As you have chosen the order in which you will speak, please go ahead.

**Jean Barman, Professor Emeritus, as an individual:** I want to thank everyone for the invitation to share my understanding of British Columbia, which encourages me to look backwards and forwards. I was mindful in the most recent census for which information is available — 2006 — that almost 60,000 British Columbians describe themselves as Metis. That is over twice as many as a decade earlier, even though the term itself has become contested in many ways.

Following on the insertion of Metis in the Canadian Constitution, 1982, as among “the aboriginal peoples of Canada,” the *Powley* decision defined the Metis in the context of harvesting rights around Sault Ste. Marie, Ontario, but in general terms. The decision, despite its geographic and economic specificity, has been interpreted to equate Metis identity with, and only with, persons rooted in Central Canada. As the committee heard, the Canadian government recognizes and funds, for the purpose of registering rights bearers, six “official Aboriginal representative organizations,” all of which exclude British Columbia origins.

So why am I here? The committee also heard a counter-perspective looking at “the existence of other historically Metis communities,” one that expressed concern about depriving “people of the identity they give themselves” and of “repeating the discriminatory practices of the Indian Act.” To my mind, an opening to doing so might lie in the *Daniels* declaration handed down on January 8, now under appeal. *Daniels* goes further, both backwards and forwards in time, than *Powley* in declaring that “the exclusive Legislative Authority of the Parliament of Canada” for “Indians and lands reserved for Indians” in the British North America Act, 1867, extends both to Metis and non-status Indians. *Daniels* defines Metis alongside non-status Indians as “native people who maintained a strong affinity for their Indian heritage without possessing Indian status.” *Daniels* appears to broaden the

**La sénatrice Beyak :** Sénatrice Lynn Beyak, de Dryden, Ontario.

**La sénatrice Raine :** Sénatrice Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

**Le président :** Je sais que je me fais le porte-parole de tous les membres du comité en disant que nous avons hâte d’entendre ce que nos témoins de ce soir ont à nous dire. Ils comparaissent tous les deux à titre personnel. Bienvenue, donc, à Jean Barman, professeure émérite et spécialiste de la question métisse, qui va nous en parler dans la perspective de la Colombie-Britannique.

Nous sommes également ravis de retrouver l’ancien président du comité, notre collègue et ami, l’ex-sénateur Gerry St. Germain. Vous nous manquez beaucoup au Sénat, et particulièrement au sein de ce comité. Personne ne porte aussi bien le chapeau que vous. Nous avons hâte de connaître votre point de vue de Métis.

Puisque vous avez décidé qui allait intervenir en premier, je vous laisse la parole.

**Jean Barman, professeure émérite, à titre personnel :** Je vous remercie de m’avoir invitée à venir vous parler de la Colombie-Britannique, car cela m’encourage à regarder à la fois vers le passé et vers l’avenir. J’ai remarqué, dans le dernier recensement qui contient des données là-dessus — celui de 2006 —, que près de 60 000 habitants de la Colombie-Britannique se déclarent Métis. C’est plus du double que dix ans plus tôt, même si le terme est aujourd’hui contesté à bien des égards.

À la suite de l’inclusion des Métis dans la Constitution de 1982 comme l’un des « peuples autochtones du Canada », la décision *Powley* a défini le terme Métis dans le contexte des droits de récolte dans la région de Sault Ste. Marie, en Ontario, mais de façon générale. Malgré sa spécificité géographique et économique, la décision a été interprétée comme limitant l’identité métisse aux seules personnes ayant leurs racines dans le Canada central. Comme des témoins vous l’ont dit, le gouvernement canadien reconnaît et finance, pour l’inscription des titulaires de droits, six « organisations autochtones représentatives » officielles, qui acceptent toutes le critère des origines en Colombie-Britannique.

Par conséquent, pourquoi suis-je ici? Votre comité a aussi entendu un point de vue complètement différent, au sujet de « l’existence de collectivités métisses historiques », qui met en garde contre le danger de « priver les gens de l’identité qu’ils se sont donnée » et de « reproduire les pratiques discriminatoires de la Loi sur les Indiens ». À mon avis, une solution réside peut-être dans la décision *Daniels* qui a été rendue le 8 janvier et qui est aujourd’hui en appel. Cette décision va plus loin, à la fois dans le passé et pour l’avenir, que la décision *Powley* puisqu’elle affirme que « l’autorité législative exclusive du Parlement du Canada » qui s’applique aux « Indiens et terres réservées pour les Indiens », dans l’Acte de l’Amérique du Nord britannique de 1867, s’étend aussi aux Métis et aux Indiens non inscrits. La décision définit les Métis, à l’instar des Indiens non inscrits, comme des

discussion beyond externally imposed geographic bases of exclusion.

In order to understand why 60,000 British Columbians self-identify as Metis, we need first of all to amend the inference left in lawyer Jean Teillet's testimony before the committee. She said, "We know Metis were children of the fur trade," a statement with which I agree, but not her geographic limitation. She went on to say:

We have three different economies of the Metis: the boreal forest that runs up the Upper Great Lakes to the Great Slave Lake across northern Ontario, northern Manitoba and northern Saskatchewan, up that way. That is where all the fur traders were.

She evokes a way of life that is premised on regional features, notably the buffalo:

The pemmican from the buffalo was the gasoline — that is the way I think of it — that ran the fur trade.

Her claim is at odds with the realities of the past.

British Columbia too emerged out of a fur trade, one that began in 1805 and was the sole non-indigenous economy in the broader Pacific Northwest until 1846 when the region, previously without external governance, was divided between the United States and Britain, later Canada. Up till 1858, when the last part, being the British Columbia mainland, acquired official status as a consequence of a gold rush, the majority of the 2,200 men who arrived with the fur economy were French Canadians. Their staple food was dried salmon as opposed to pemmican, but all other aspects of their lives were similar to those elsewhere. The French Canadians who remained any length of time, as did two thirds of those who were not soon sent out across the Rockies in the course of their employment, had families with local indigenous women and most often settled down near where they last worked.

Metis scholar Mike Evans and I have spelled out factors related to Metis identity in British Columbia, some of which are perforce different than on the prairies due in the first instance to the distinctive environment. Under 3 per cent of the land in British Columbia is arable, or potentially so. The 1858 gold rush, which attracted thousands of mostly unattached men from across North America, including Chinese and Mexicans earlier working in California, expanded and redirected Metis formation by virtue of those opting to stay very often partnering with either an indigenous woman or a Metis daughter of the fur economy. Among other factors encouraging distinctive communities as defined by *Powley* were the gendered Indian Act of 1876, separating offspring from their maternal kinfolk; racism,

« Autochtones ayant maintenu une forte affinité avec leur patrimoine indien, sans toutefois être des Indiens inscrits ». La décision *Daniels* semble donc élargir le débat au-delà des critères d'exclusion géographiques.

Pour comprendre pourquoi 60 000 habitants de la Colombie-Britannique se déclarent volontairement Métis, il faut commencer par corriger ce qu'a dit l'avocate Jean Teillet lorsqu'elle a comparu devant votre comité. Je suis d'accord lorsqu'elle dit que « Nous savons que les Métis sont les enfants de ce commerce [des fourrures] », mais je ne suis pas d'accord quand elle délimite une zone géographique. Elle a en effet déclaré :

Il existe trois activités économiques métisses. [...] la forêt boréale, qui s'étend du secteur supérieur des Grands Lacs jusqu'au Grand lac des Esclaves, et qui couvre le nord de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan. C'est dans cette région que se trouvaient tous les commerçants de fourrure.

Elle parle d'un mode de vie fondé sur des caractéristiques régionales, notamment la chasse au bison :

L'aliment miracle, si je peux dire, qui permettait aux commerçants de fourrure de fonctionner était le pemmican provenant de la chasse au bison.

Ce qu'elle dit ne correspond pas à la réalité historique.

La Colombie-Britannique aussi s'est développée à partir du commerce des fourrures, lequel a commencé en 1805 et a constitué la seule économie non indigène de tout le Nord-Ouest Pacifique jusqu'en 1846, lorsque la région, jusque-là sans gouvernement extérieur, a été divisée entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, et ensuite le Canada. Jusqu'en 1858, date à laquelle la partie continentale de la Colombie-Britannique a acquis un statut officiel à la suite de la ruée vers l'or, la majorité des 2 200 hommes qui s'adonnaient au commerce des fourrures étaient des Canadiens français. Leur nourriture de base était le saumon séché, et non pas le pemmican, mais pour le reste, leurs conditions de vie étaient les mêmes qu'ailleurs. Les Canadiens français qui sont restés là pendant assez longtemps, et ce fut le cas des deux tiers de ceux qui ne furent pas rapidement envoyés au-delà des Rocheuses dans le cadre de leur emploi, ont fondé une famille avec une femme indigène et se sont le plus souvent installés à proximité du lieu de leur dernier emploi.

Mike Evans, spécialisé dans la question métisse, et moi-même avons travaillé sur les facteurs qui définissent l'identité métisse en Colombie-Britannique, et certains sont inévitablement différents de l'identité métisse dans les Prairies, d'abord à cause d'un environnement différent. Les terres arables, ou potentiellement arables, représentent moins de 3 p. 100 de la superficie de la Colombie-Britannique. La ruée vers l'or de 1858, qui a attiré des milliers d'hommes, surtout des célibataires, de toute l'Amérique du Nord, y compris des Chinois et des Mexicains qui avaient auparavant travaillé en Californie, a contribué à développer et à diversifier la population métisse, car ceux qui décidaient de rester s'accouplaient le plus souvent soit avec une femme indigène soit avec la fille d'un Métis coureur des bois. Les autres facteurs qui

extending from schooling to everyday life; low levels of literacy, limiting occupations to the ongoing fur economy and the resource sector; and an inward turn in daily life often occurring at the edges beyond government control. Such families were among the 3,500 British Columbians enumerated in the 1901 census as “Halfbreeds,” a category that elsewhere in Canada is almost always linked to Metis status.

The numerically larger source of Metis in British Columbia is not, however, the fur economy or the gold rush, but rather prairie migration, initially to the northeast on the far side of the Rockies, as at Kelly Lake, and beginning with the Great Depression across the province. By 1971, the number of prairie-born had exploded to one in five British Columbians.

My larger point is that there is no single best way of determining who is Metis, at least in British Columbia. “Harvester identification systems” in the form of enrollment lists genealogically constructed — which cost to date, the committee was told, \$35 million in federal funding to the six organizations, all of which exclude British Columbia — needs to be reconciled with self-identification. In British Columbia, with its 60,000 self-identified Metis, just 275 harvesters have so far been registered. To the extent the inclusion of Metis in the Canadian Constitution incorporates an element of reparation for historical harms, to dismiss self-identification is a contradiction.

As the director of the highly respected Gabriel Dumont Institute in Saskatoon pointed out to the committee:

“Metis identity” and “Metis definition” are not the same thing. “Metis identity” has been the one constant when we look at what’s important for successful Metis education programs.

Her goal, as she spelled it out, is “to find a way to deal with Metis identity for young kids in school, for post-secondary students, for adults, to really affirm and strengthen and validate that identity.” In her view, and I could not agree more:

There must be a practical way to mitigate the definition-versus-identity debate to ensure that educational, economic, and social inequities of Metis people can be alleviated.

*Daniels* seeks by its declaration to “accord a further level of respect and reconciliation.” This is, to my mind, also the committee’s task.

**The Chair:** Thank you very much.

ont contribué au développement de communautés distinctes, au sens où l’entend la décision *Powley*, étaient notamment la Loi sur les Indiens de 1876, une loi sexospécifique puisqu’elle traitait les enfants différemment selon le statut de la mère; le racisme, depuis l’école jusqu’à la vie adulte; un faible niveau d’alphabétisme, limitant ainsi l’emploi au commerce des fourrures et au secteur des ressources; et, avec le temps, un certain repli sur soi dans la vie de tous les jours. Ces familles faisaient partie des 3 500 « Sang-mêlé » identifiés dans le recensement de 1901 de la Colombie-Britannique, catégorie qui, ailleurs au Canada, est pratiquement toujours liée au statut de Métis.

Cependant, le fait qu’il y ait un plus grand nombre de Métis en Colombie-Britannique n’est pas attribuable au commerce des fourrures ou à la ruée vers l’or, mais plutôt à la migration en provenance des Prairies, qui a commencé à l’extrême nord-est des Rocheuses, notamment au lac Kelly, au début de la Grande Dépression dans la province. En 1971, le nombre de Métis originaires des Prairies avait explosé et représentait le cinquième de la population de la Colombie-Britannique.

Ce que je veux démontrer, c’est qu’il n’existe pas de panacée pour définir ce qu’est un Métis, tout au moins en Colombie-Britannique. Les « systèmes d’identification des exploitants métis » qui ont été établis à partir de listes généalogiques — et qui ont coûté, comme vous le savez, 35 millions de dollars en crédits fédéraux octroyés à six organisations, qui excluent toutes la Colombie-Britannique — ont besoin d’être comparés aux données de la déclaration volontaire. En Colombie-Britannique, où 60 000 Métis se sont déclarés volontairement, on a dénombré seulement 275 exploitants métis. Dans la mesure où l’inclusion des Métis dans la Constitution canadienne prévoit la réparation de torts historiques, il est illogique de rejeter le principe de la déclaration volontaire.

Comme l’a déclaré, devant votre comité, la directrice du réputé Institut Gabriel-Dumont, de Saskatoon :

En fait, l’identité métisse n’a rien à voir avec la définition d’une personne métisse. Lorsque nous évaluons les facteurs essentiels à la réussite des programmes d’enseignement pour les Métis, la question identitaire revient toujours.

Son objectif, comme elle l’a expliqué, est d’affirmer concrètement l’identité métisse au niveau des écoliers, des étudiants et des adultes. Et elle a ajouté, ce que j’approuve entièrement :

Il faut trouver une façon de laisser tomber ce débat sur la définition et l’identité métisse, et s’engager plutôt à réduire les inégalités que subissent les Métis sur les plans scolaire, économique et social.

La décision *Daniels* formule l’objectif d’« entraîner un degré supplémentaire de respect et de réconciliation ». À mon avis, ça devrait être aussi l’objectif de votre comité.

**Le président :** Merci beaucoup.



**Hon. Gerry St. Germain, P.C., former senator, as an individual:**

Thank you, and good evening to everyone. It is a pleasure for me to be back with you in this storied room. I have many fond memories of the work that we accomplished together at this table during my time as a senator and member of this great committee. I must admit the view is a bit different from this end of the table, but regardless, it is an honour for me to be sitting here. It was always a great honour for me to sit at the other end. It is just as big of an honour for me to be here as a witness. I will make my presentation as brief as possible. I want to touch on a few key points that I believe are critical to the committee's topic of study.

Before I begin, I want to take an opportunity to recognize former Senator Thelma Chalifoux from Alberta, who is aged now and is suffering from many health challenges and who for many years was a member and served as chair of this committee. Her work contributed greatly to advancing issues important to the Metis peoples of Canada and deserves recognition. She is a great Metis person, and I think we should spend more time praising our people as we go forward.

Honourable senators, let me preface my presentation this evening by stating that in no way, shape or form do I claim to be an expert in this area. I am just here as Gerry, a little Metis guy from Manitoba who has a bit of experience as a result of being a senator, a member of Parliament in the House of Commons and a cabinet minister. I am sitting by a lady here who is an expert in her field. I just wanted to make certain that all senators were aware of this.

I come before you to share my life experiences and observations and to put on the record my account of the facts that I believe constitute the identity of the Metis in Canada.

I was born and raised in a small Manitoba town near the city of Winnipeg in the parish of St. François Xavier. To the locals in the area, this place was known as Grant Town, named after the Metis leader Cuthbert Grant, of who I am a direct descendent. For historical context, Grant led the Metis in the Battle of Seven Oaks against the Hudson's Bay Company in 1816. He was the leader of our people who were located along the Assiniboine River. This is where my family originated and the location of where I grew up as a child.

My father was a Metis trapper. He hunted beaver and muskrat to assist in putting food on our table. We lived partly off the land and held a special connection to it. In turn for acting as caretakers, the land gave us life. It also gave us our identity. From our identity stemmed our culture and way of life, our language, history and our traditions. That is why I so proudly wear the vest I wear tonight. It was made by a Metis woman in Winnipeg, a great lady, great artist.

My lineage belongs to a collective group called the Metis. I do not take issue with this. What I do take issue with is the present-day broad application of the term "Metis." When I was growing

**L'honorable Gerry St. Germain, C.P., ancien sénateur, à titre personnel :** Merci et bonsoir à tous. Je suis très heureux de me retrouver dans cette enceinte historique. Je garde d'excellents souvenirs des années que j'ai passées ici, avec vous, comme sénateur et membre de ce superbe comité. Je dois avouer que la perspective est un peu différente, de ce côté-ci de la table, mais quoi qu'il en soit, je me sens privilégié d'être ici ce soir. Je me suis toujours senti très privilégié de siéger à l'autre bout, et aujourd'hui, c'est la même chose, même si c'est en qualité de témoin. Je vais essayer d'aborder aussi succinctement que possible les quelques points qui me paraissent les plus importants pour votre étude.

Tout d'abord, j'aimerais saluer l'ex-sénatrice Thelma Chalifoux, de l'Alberta. Elle souffre aujourd'hui, en raison de son grand âge, de nombreux problèmes de santé, mais pendant des années, elle a présidé ce comité et a travaillé sans relâche à l'avancement de la cause des Métis. Elle mérite notre reconnaissance. C'est une grande personnalité métisse, et je pense que nous devrions saluer davantage le travail de ces gens-là.

Honorables sénateurs, je dois vous dire d'emblée que, en ce qui concerne l'objet de votre étude, je ne prétends pas être un expert en la matière. Je suis tout simplement Gerry, le p'tit gars métis du Manitoba, qui a acquis une certaine expérience parce qu'il a été sénateur, député et ministre à Ottawa. Ma voisine, elle, est une vraie spécialiste de la question. Il fallait que cela soit dit.

Je suis ici pour vous parler de mon expérience personnelle et vous expliquer ce qui, à mon avis, définit l'identité métisse au Canada.

Je suis né et j'ai grandi dans une petite ville du Manitoba, près de Winnipeg, dans la paroisse de Saint-François-Xavier. Les gens du coin l'appelaient Grant Town, du nom du chef métis Cuthbert Grant, dont je suis un descendant. Il faut savoir que c'est Cuthbert Grant qui a mené la bataille de la Grenouillère, contre la Compagnie de la Baie d'Hudson, en 1816. C'est lui qui dirigeait le peuplement métis établi le long de la rivière Assiniboine. C'est le lieu d'origine de ma famille et c'est là que j'ai passé toute mon enfance.

Mon père était un trappeur métis. Il chassait le castor et le rat musqué, qu'on nous servait ensuite à table. Nous vivions en partie des ressources de la terre et nous avions donc un lien particulier avec la nature. Parce que nous prenions soin de la préserver, la nature nous donnait ce dont nous avions besoin pour vivre. Mais elle contribuait aussi à forger notre identité. Et cette identité a modelé notre culture, notre mode de vie, notre langue, notre histoire et nos traditions. C'est la raison pour laquelle je suis si fier de porter le gilet que j'ai ce soir et qui a été confectionné par une Métisse de Winnipeg, une grande dame et une véritable artiste.

Mes origines appartiennent à un groupe qu'on appelle les Métis. Je n'ai rien à redire à ça. Par contre, ce qui me déplaît, c'est la généralisation du terme « Métis ». Quand j'étais enfant, nous

up, we did not refer to ourselves as Metis. We were half-breeds or Michif. We either spoke Michif or, on the anglophone side, Bungee. As Michif, we spoke our own language and celebrated a distinct culture. We were settled in a defined geographic location within Western Canada.

The present-day term “Metis” does not properly recognize nor does it seek to define the rich history of our people. Presently, if you have some degree of Indian blood in your ancestry, you can self-identify as Metis, regardless of the geographical boundaries. This is the crux of the problem, I believe.

Who are the original Metis people in the traditional sense of the term? In conducting my research for this presentation, I asked the Library of Parliament to try to locate when the word “Metis” was first used. The library could not find an exact date of origin as to the first use of the term. Historical papers indicate “Metis” became a mainstream term during the 1930s. It is a French word meaning “of mixed ancestry.” Prior to 1930, English speakers referred to us as “half-breeds.” I recall being called a half-breed and much worse as a young child, and this discrimination followed me into adulthood. It built a lot of character.

Being Metis during this period of time was not something people proudly advertised, including some of the members of my own family, for they feared that the community would look down upon them if they showed any pride for their heritage. This stigma stayed with some of them for many years.

I recall a time when I was a member of the House of Commons and we were engaged in a debate on a bill to recognize Louis Riel. I spoke to the bill and for the first time publicly referenced my Metis heritage. Some of my family got wind of the speech and called me to say I had embarrassed them by making this declaration. Unfortunately, there are many people, including certain members of my family, who are still hesitant to declare their heritage. The implication of this reluctance further complicates the question of who comprises the true Metis identity.

As I stated earlier, I do not claim to be an expert on the minutia or the varying legal opinions on this topic, but I can speak as someone raised in the Michif culture. Understanding the term “Michif” is key to understanding who is and who is not part of the original Metis peoples. Michif is much more than a term; it is a language spoken by the people of a particular geographic area in Western Canada. Michif identifies the people of mixed Indian and European blood who populated the Red River settlement in Manitoba. This location, I believe, is the nucleus of the original Metis people.

The geographic location of origin, the language and the culture are the key elements that distinguish the Metis from all other Aboriginal groups in Canada. We must remember that at one time in history the people of this distinct identity formed a provisional government in response to Canada’s attempts to take

ne nous considérons pas comme des Métis, mais plutôt comme des Sang-mêlé ou des Michifs. On parlait soit le michif, soit, chez les anglophones, le bungee. Nous, les Michifs, nous avons notre propre langue et notre propre culture. Nous étions établis dans une région bien définie de l’Ouest canadien.

Aujourd’hui, le mot « Métis » ne traduit pas vraiment ni ne cherche à définir la riche histoire de notre peuple. Aujourd’hui, il suffit d’avoir un peu de sang indien parmi ses ancêtres pour pouvoir se déclarer Métis, quelle que soit la région. C’est ça le fond du problème, à mon avis.

Qui sont les Métis d’origine, au sens traditionnel du terme? Pour préparer cet exposé, je me suis renseigné à la Bibliothèque du Parlement pour essayer de savoir quand le mot « Métis » a été utilisé pour la première fois. La bibliothèque n’a pas pu me le dire. D’après des sources historiques, le mot « Métis » est entré dans le vocabulaire courant dans les années 1930. C’est un mot français qui signifie « d’ascendance mixte ». Avant 1930, les anglophones nous appelaient des « Sang-mêlé ». Je me souviens d’avoir été traité de Sang-mêlé et même pire, quand j’étais enfant, et cette discrimination m’a poursuivi jusqu’à la vie adulte. Mais ça forge le caractère.

À cette époque, les gens n’osaient pas dire ouvertement qu’ils étaient Métis, y compris les membres de ma famille, car ils avaient peur d’être méprisés par la collectivité s’ils affichaient la moindre fierté pour leur culture. Beaucoup d’entre eux en ont été stigmatisés pendant longtemps.

Je me souviens, quand j’étais député, que, lors du débat sur un projet de loi visant à reconnaître Louis Riel, j’ai révélé pour la première fois en public mes origines métisses. Quand certains membres de ma famille l’ont appris, ils m’ont appelé pour me dire que je les avais mis dans l’embarras en faisant une telle révélation. Malheureusement, il y a beaucoup de gens, y compris des membres de ma propre famille, qui hésitent encore à révéler leurs origines métisses. Cette réticence ne facilite pas les choses quand on veut définir la véritable identité métisse.

Comme je l’ai dit tout à l’heure, je ne prétends pas être un expert en la matière et connaître les diverses interprétations juridiques qu’on donne de la question, mais je peux vous parler de mon expérience, moi qui ai été élevé dans la culture michif. Il faut comprendre ce que signifie le mot « Michif » pour pouvoir faire la distinction entre ceux qui font partie des peuples métis d’origine et ceux qui n’en font pas partie. « Michif » n’est pas seulement un mot, c’est aussi une langue parlée par les habitants d’une région bien précise de l’Ouest canadien. Les Michifs sont les gens d’ascendance mixte indienne et européenne qui peuplaient la colonie de la Rivière-rouge, au Manitoba. C’est cette ville qui est, je crois, le lieu d’origine du peuple métis.

Le lieu d’origine, la langue et la culture sont les principales caractéristiques qui distinguent les Métis des autres groupes autochtones au Canada. Il ne faut pas oublier qu’à une certaine époque, les gens qui appartenaient à cette identité distincte ont formé un gouvernement provisoire pour résister aux tentatives du

away their territory and colonize their people. Louis Riel was their leader, the leader of the Metis people who formed this government.

There exist other examples in law, and on the public record, that support my position. This committee heard many of these legal and historical examples from lawyer Jean Teillet, to whom my colleague referred, during her appearance as a witness last May. I fully support her findings. I told her that when I came here I would plagiarize her, copy her and emulate her, because I believe that she is as accurate as it is possible to be on this issue.

Her presentation included scrip records, scrip being handed out by Canada to the Metis in an effort by the Crown to deal with the Metis in the establishment of title and rights to the land. Scrip records are important because they clearly indicate the geographic location of the original Metis people and their settlements.

Though the Supreme Court of Canada's rulings in *Powley* and *Daniels* stopped short of providing absolute clarity on who is and who is not Metis, I believe that these rulings were a step in the right direction. Both court rulings assist in pointing to a Metis identity in Canada that is distinct and separate from the identities of other Aboriginal groups. In *Powley*, the Supreme Court said that in order to self-identify they have to have an ancestral connection to a distinct Metis community and they have to be accepted by the community.

In a recent decision, the Supreme Court upheld the claim by the Manitoba Metis Federation that the federal government is at fault for failing to live up to the intent of the provisions of the Manitoba Act, 1870. This act guaranteed a tract of land, some 1.4 million acres, to the Metis people who populated the original Red River settlement. This guarantee was never delivered upon.

In closing, senators, let me state that I believe the term "Metis" defines a people of a distinct culture who settled in a certain part of our country. There exists a language, a culture, a history and an entire people's identity that has been misunderstood and misrepresented for far too long.

I wanted this study done when I chaired this committee because I had a feeling that these decisions would come down in the way in which they have. In 1982 when section 35 was established, no definition was given of to whom "Metis" referred. They just added "Metis" to section 35. This is a must for legal and policy purposes now driven by these Supreme Court decisions. It is critical that this committee come up with recommendations that clarify who the Metis people are and how they are to be treated. *Powley*, *Daniels* and the Manitoba Metis Federation all indicate the need for clarification on identity. It is my hope that the deliberations of this committee will provide some much-needed clarity to the complex issue of Metis identity in Canada.

I would like to thank each one of you for your attention and for giving me this opportunity to be with you and to share my views. I know that they are not the views of everyone. They are my own personal views, and I have these views because I lived the

gouvernement canadien de confisquer leur territoire et de coloniser leur peuple. Louis Riel était leur chef, et le chef de ce gouvernement.

Il y a d'autres exemples dans le droit et dans l'histoire qui appuient ma position. Lorsqu'elle a comparu devant votre comité en mai dernier, l'avocate Jean Teillet, que ma collègue a citée, vous a donné de nombreux exemples juridiques et historiques, et je suis en parfait accord avec elle. Je lui ai dit que quand je viendrais témoigner, je répéterais mot pour mot ses propos parce qu'elle a entièrement raison sur tout.

Lorsqu'elle a comparu, elle vous a montré les certificats que le Canada distribuait aux Métis pour leur donner un titre et des droits sur des terres. Ces certificats sont importants car ils indiquent précisément là où était installé, à l'origine, le peuple Métis.

Même si, dans les arrêts *Powley* et *Daniels*, la Cour suprême du Canada ne définit pas de façon parfaitement claire qui est Métis et qui ne l'est pas, je crois que ces arrêts sont un pas dans la bonne direction. En effet, ils reconnaissent tous les deux que l'identité métisse est distincte de celle des autres peuples autochtones. Dans l'arrêt *Powley*, la Cour suprême affirme que, pour se déclarer Métis, il faut avoir un lien ancestral avec une communauté métisse particulière et il faut être accepté par ladite communauté.

Dans une décision récente, la Cour suprême a donné raison à la Fédération des Métis du Manitoba qui arguait que le gouvernement fédéral ne s'était pas acquitté des obligations prévues par la Loi de 1870 sur le Manitoba. Cette loi garantissait en effet la cession d'un territoire de 1,4 million d'acres aux Métis qui peuplaient la colonie de la Rivière-rouge, mais cet engagement n'a jamais été tenu.

Pour terminer, je tiens à dire que, pour moi, le mot « Métis » définit un peuple qui a une culture distincte et qui s'est établi dans une région bien précise au Canada. La langue, la culture, l'histoire et l'identité de ce peuple sont mal comprises et mal interprétées depuis trop longtemps.

Je voulais qu'on entreprenne cette étude quand j'étais président du comité, parce que j'avais l'intuition que les décisions qui allaient être rendues iraient dans ce sens. En 1982, lorsqu'on a adopté l'article 35, on a omis de définir le mot « Métis », on l'a simplement ajouté à la liste. Aujourd'hui, les arrêts de la Cour suprême nous obligent à définir ce terme, à la fois sur le plan juridique et sur le plan administratif. Il est crucial que votre comité fasse des recommandations en vue de définir l'identité et le statut des Métis. Les arrêts *Powley* et *Daniels* et les arguments de la Fédération des Métis du Manitoba soulignent clairement la nécessité de définir cette identité. J'espère sincèrement que votre étude contribuera à faire enfin la lumière sur cette question complexe.

J'aimerais remercier chacun et chacune d'entre vous de m'avoir écouté et de m'avoir donné l'occasion de venir vous donner mon point de vue. Tout le monde ne le partage pas, j'en suis conscient, mais c'est le mien et c'est le fruit de mon expérience personnelle.

life. I know what it was to be called *maudit sauvage*. That is what they called us; bloody savages, and worse. In northern Montana they were referred to as “bush” and the “N-word.”

Now is the time to make it right. You have the opportunity to write a report that the government cannot ignore, that no one can ignore.

**The Chair:** Thank you very much, Senator St. Germain.

**Senator Dyck:** Welcome again. You make a very interesting witness panel. Not only are you male and female, but you have somewhat different views on the definition of “Metis.”

My question will somewhat reveal my ignorance. Senator St. Germain, you talked about *Powley*, *Daniels* and the Manitoba Metis Federation decisions. *Powley* was related to a prairie-based case, was it not?

**Mr. St. Germain:** No, it was from the Sault Ste. Marie or Great Lakes area.

**Senator Dyck:** *Daniels* and the Manitoba Metis Federation are prairie-based. Maybe we need a decision on B.C. history. Is there any talk of a legal case from B.C. in order to get a legal opinion on whether the Metis in B.C. also fit some kind of legal definition? Perhaps they evolved into a distinctive culture. Having a separate geography, perhaps they would fit your definition, Senator St. Germain.

**Ms. Barman:** There was a B.C. case on part of the Okanagan, the *Willison* case, but the evidence was presented very badly. The Okanagan Metis were arguing it, and in the first instance it was upheld and then overturned.

It goes beyond whether you win or lose. The difficulty with court cases is that they require a lot of money, and most people I know who define themselves as Metis, be they from the Prairies, British Columbia or Manitoba, are not rich people who can afford to put cases before the courts. The federal government is currently funding the Métis National Council and Métis Nation British Columbia. I believe that Métis Nation British Columbia agrees with Senator St. Germain’s definition.

Many of the people who self-identify, be they from British Columbia or elsewhere, live lives not unlike Senator St. Germain’s life, but they do not have the ability to go to court. They do not have the time to go to court because they are busy trying to make a living.

I think the *Daniels* case is interesting because in its decision it groups together non-status Indians and Metis people. Many of the people, again in British Columbia, will vary as to whether they are non-status or Metis. A lot of that depends upon what is happening in the newspapers and elsewhere. I think one of the

Je sais ce que ça signifie de se faire traiter de maudit sauvage. C’est comme ça qu’on nous appelait, et parfois c’était pire. Dans le nord du Montana, on les traitait de « bush » (ploucs) et même de « sales nègres ».

Le moment est venu de réparer cette injustice. Vous avez l’occasion de rédiger un rapport que tout le monde, y compris le gouvernement, sera bien obligé de prendre en compte.

**Le président :** Merci beaucoup, sénateur St. Germain.

**La sénatrice Dyck :** Je vous souhaite à nouveau la bienvenue parmi nous. Vous formez un panel intéressant en ce sens que non seulement vous êtes homme et femme, mais qu’en plus, vous avez des opinions bien différentes sur la définition du mot « Métis ».

Ma question trahit sans doute mon ignorance, sénateur St. Germain, mais vous avez parlé des arrêts *Powley* et *Daniels* et de la Fédération des Métis du Manitoba; or, l’arrêt *Powley* ne concernait-il pas une affaire propre à la région des Prairies?

**M. St. Germain :** Non, c’était la région de Sault Ste. Marie ou des Grands Lacs.

**La sénatrice Dyck :** L’arrêt *Daniels* et la Fédération des Métis du Manitoba concernaient bien une affaire propre à la région des Prairies. Il faudrait peut-être avoir aussi un arrêt pour la Colombie-Britannique. Est-ce qu’il est question d’entamer une procédure juridique pour savoir si les Métis de cette province répondent à une définition juridique? Ils ont peut-être développé une culture distincte, et comme ils sont établis dans un secteur géographique distinct, ils répondent peut-être à votre définition, sénateur.

**Mme Barman :** Les Métis de l’Okanagan ont lancé une procédure, mais ils ont très mal présenté leurs arguments et ils ont été déboutés en première instance.

Ce n’est pas seulement une question de gagner ou de perdre. Le problème, avec les tribunaux, c’est que ça coûte très cher, et la plupart des gens que je connais et qui se déclarent Métis, qu’ils soient des Prairies, de la Colombie-Britannique ou du Manitoba, ce ne sont pas des gens riches, ils ne peuvent pas se permettre de financer des procédures judiciaires pareilles. À l’heure actuelle, le gouvernement fédéral accorde une aide financière au Ralliement national des Métis et à la Métis Nation British Columbia. Je crois que cette organisation souscrit à la définition du sénateur St. Germain.

La plupart de ceux qui se déclarent Métis, qu’ils vivent en Colombie-Britannique ou ailleurs, ont connu à peu près la même chose que le sénateur St. Germain, mais ils n’ont pas les moyens de s’adresser aux tribunaux, et ils n’en ont pas le temps parce qu’ils doivent travailler pour vivre.

La décision *Daniels* est intéressante en ce sens qu’elle regroupe les Indiens non inscrits et les Métis. Beaucoup de gens, et je parle de la Colombie-Britannique, ne savent pas très bien s’ils sont Indiens non inscrits ou Métis. Ça dépend beaucoup de ce qui se dit dans les journaux et ailleurs. Je pense que l’un des problèmes,

difficulties is the law. *Daniels* goes back to the British North America Act. It goes back to the right of Parliament to make a decision. If that is upheld, you folks are ready to go.

**Mr. St. Germain:** There is no question that there is no simple solution to the complexity of this entire question. There is no grey area in court cases. You either win or lose, and that is not necessarily the best way to settle something. When you are dealing with something like this, you have to have compromise positions.

My argument goes back to what Jean Teillet said. We had a language, a culture, our music, and a provisional government. These were the things that determined us. Take a country like Poland or France. The people speak, and they have their culture, music, traditions and customs. These are the things that determine what a group of people is. That is why I feel comfortable in putting forward the argument that I do. The thing is that the cases would be in your hands, and it will be your wisdom that will determine what comes out of this study.

**The Chair:** I have just one question, Ms. Barman. Sometimes the path to finding out “who is” is simpler than the path to determining “who is not.” When it comes to Metis, would you agree that that has become a bit of a reality for us as well?

**Ms. Barman:** Mr. St. Germain’s comment about being thought of as a half-breed and then becoming a Metis is fundamental to what we are talking about. In British Columbia, as well as having 60,000 people who define themselves as Metis, we have another 80,000 people who define themselves as having some Aboriginal ancestry. Most of those people, in practice, in private, will think of themselves as being half-breeds. We are basically talking about a status that nobody wanted to have, but people acknowledged that they had. We are talking about how you validate that status. One of the ways to validate that status at the present time is to be Metis, because being Metis has become good for certain reasons and being half-breed is still bad.

**The Chair:** We had a number of witnesses who would have self-identified as Metis. Mr. St. Germain was here for some of those witnesses. A number of people around this table were challenged based on what we would have seen as being Metis, or possibly what we have been educated about what is Metis, and it does make it difficult at times for us. We heard groups who I felt absolutely expressed to us and provided evidence of Aboriginal heritage, but based on what we consider to be Metis, we were challenged by whether we would define them as Metis. Is that also what you are referring to?

**Ms. Barman:** Yes. When the clerk tried to persuade me to come here, she said, “Go read through the past testimony.” I read through every word of the testimony of the committee to date. I absolutely agree with you, based on my reading of it in the last five days. Yes, I think it is difficult. There is no right answer, and there may be no answer, as to what do you do. One of the real difficulties is this whole other group of people in Canada who are

c’est la loi. L’arrêt *Daniels* remonte à l’Acte de l’Amérique du Nord britannique, il remonte au droit du Parlement de statuer. Si c’est validé, vous avez le feu vert.

**M. St. Germain :** Il est évident qu’il n’y a pas de solution simple à ce problème très complexe. Dans les décisions judiciaires, il n’y a pas de zones grises. Vous gagnez ou vous perdez, et ce n’est pas forcément la meilleure façon de régler les choses. Dans des cas comme ça, il faut trouver des solutions de compromis.

J’en reviens à ce qu’a dit Jean Teillet. Nous avions notre langue, notre culture, notre musique, et un gouvernement provisoire. Voilà ce qui nous définissait. Prenez un pays comme la Pologne ou la France. Les gens ont leur langue, leur culture, leur musique, leurs traditions et leurs coutumes. C’est ce qui définit un peuple. C’est la raison pour laquelle je me sens parfaitement à l’aise quand je défends ces arguments. Cependant, c’est à vous de décider, c’est à vous de déterminer, dans toute votre sagesse, ce que conclura cette étude.

**Le président :** Je n’ai qu’une question à poser, et je m’adresse à Mme Barman. Parfois il est plus facile de définir « ce qui est » plutôt que « ce qui n’est pas ». S’agissant des Métis, ne pensez-vous pas que c’est devenu une réalité pour nous aussi?

**Mme Barman :** M. St. Germain a parlé de ce qu’il ressentait quand il se faisait traiter de Sang-mêlé, et le fait de s’assumer pleinement Métis est fondamental dans tout ce débat. En Colombie-Britannique, en plus des 60 000 personnes qui se déclarent Métis, il y en a 80 000 qui disent avoir des ancêtres autochtones. Dans la vie quotidienne, entre eux, la plupart de ces gens se considèrent comme des Sang-mêlé. Autrement dit, c’est un statut dont ils ne voulaient pas mais ils reconnaissaient que c’était le leur. Et l’une des façons de faire valider ce statut, c’est d’être Métis, car, pour toutes sortes de raisons, aujourd’hui c’est bien vu d’être Métis, mais ce n’est toujours pas bien vu d’être Sang-mêlé.

**Le président :** Nous avons entendu un certain nombre de témoins qui se sont déclarés Métis. M. St. Germain était encore là, pour certains d’entre eux. Et je me souviens que plusieurs d’entre nous, autour de la table, étions un peu perplexes étant donné l’image que nous nous faisons des Métis, ce que nous avons entendu. Bref, ça ne nous rend pas la tâche facile. Nous avons entendu des groupes qui nous ont présenté des preuves convaincantes de leur ascendance autochtone, mais étant donné la définition que nous donnons au mot Métis, nous avons du mal à savoir s’ils y répondaient. Est-ce à ça aussi que vous faites allusion?

**Mme Barman :** Oui. Lorsque la greffière a essayé de me convaincre de venir vous rencontrer, elle m’a conseillé de lire les témoignages antérieurs. Je les ai tous lus, scrupuleusement. Je suis entièrement d’accord avec vous, d’après ce que j’ai lu au cours des cinq derniers jours. Oui, c’est un exercice difficile. Il n’y a pas de solution magique, il n’y en a peut-être pas du tout, et je parle de la mission qui vous est confiée. L’un des gros problèmes est

essentially called non-status. Those are the people who have certain flexibility. They can move from one category to the other category, I think.

**The Chair:** Mr. St. Germain, did you have a response or a comment as well?

**Mr. St. Germain:** It is easier, I think, to determine “who is” than “who is not.” That is a fairly astute observation. I have read the testimony and I was here. I came to give my own personal testimony here tonight as to who I am, but the reason I really wanted this study done is that as the legal and policy requirements evolve as a result of court cases and rights and benefits that will flow to people, I think it is critical that if you are the Minister of Aboriginal Affairs or the interlocutor, like we have, where do you go? Who gets what?

It is like the Harvester Cards. When the Harvester Cards came out, a litany of people declared themselves Metis because they wanted to benefit from Harvester Cards. That was as a result of the *Powley* decision. The identification is critical.

As I said earlier, Mr. Chair, I do not see myself as an expert in this area, but I do have opinions because I lived the experience. I have no regrets. I am proud of the fact of where I came from and I am proud of the fact that my ancestors are part of the history of this country. However, it is a challenge. It is easier to say “who is” than “who is not.”

**Ms. Barman:** One of the interesting pieces of information I gained from reading through the past testimony is that most of the provinces use the census as their basis. When they came and talked to you and said there are 80,000 Metis, or there are so many Metis, and if you look at the census numbers for 2006, that is what they were talking about. The census numbers are based on self-identification. They are not based on any of these other criteria. It is really interesting, at least for a lot of the witnesses you had, as to how self-identification has become their basis for who qualifies and who does not.

**The Chair:** In your research in British Columbia, what percentage of those 60,000 people would meet the definition of *Powley*?

**Ms. Barman:** Where they come from? I agree with Mr. St. Germain. I would think that most of them probably have their origins in the prairies. A lot of them have their origins in the prairies from a long time ago, from the 1930s and 1940s, which is an interesting aspect of how *Powley* works itself out.

I had a student who was finishing her bachelor’s degree and deciding what she was going to do. She asked me, “What should I do?” Then she said, “I have the idea. I went home and said to my parents, “What should I do?” and they said to become a Metis.” Her family was from the prairies. She said, “I became a Metis, so now I have all these qualifications and advantages for getting into law school,” and she did.

l’existence de tout ce groupe qu’on appelle les Indiens non inscrits. Ce sont ces gens-là qui sont les plus mobiles : ils peuvent passer d’une catégorie à l’autre, je pense.

**Le président :** Monsieur St. Germain, avez-vous quelque chose à ajouter?

**M. St. Germain :** Il est plus facile de définir « ce qui est » que « ce qui n’est pas ». Je crois que c’est bien dit. J’ai lu les témoignages et j’étais présent. Aujourd’hui, je suis venu parler de mon expérience personnelle, mais la raison pour laquelle je tenais à ce que cette étude se fasse, c’est que les exigences juridiques et administratives évoluent au fur et à mesure des décisions judiciaires, et que les droits et indemnités évoluent en conséquence; il est donc crucial que le ministre des Affaires autochtones ou l’interlocuteur fédéral, en l’occurrence, sache à qui donner quoi.

C’est comme les cartes de chasse, de pêche et de piégeage. Lorsqu’elles sont apparues, une foule de gens se sont déclarés Métis pour en bénéficier. C’était dans le sillage de la décision *Powley*. L’identification est cruciale.

Comme je l’ai dit tout à l’heure, je ne prétends pas être expert en la matière, mais j’ai mes opinions parce que j’ai vécu cette expérience. Je n’ai aucun regret. Je suis fier de mes origines et je suis fier que mes ancêtres aient joué un rôle dans l’histoire de notre pays. Mais c’est un problème. C’est plus facile de définir « ce qui est » que « ce qui n’est pas ».

**Mme Barman :** En lisant les témoignages antérieurs, j’ai remarqué que la plupart des provinces se fondent sur les données du recensement. Lorsqu’elles ont comparu devant vous et qu’elles ont dit qu’elles avaient 80 000 Métis dans leur population, par exemple, cela correspond exactement au chiffre indiqué dans le recensement de 2006. Les chiffres du recensement se fondent sur la déclaration volontaire, et sur aucun des autres critères. C’est très intéressant de voir comment la déclaration volontaire est devenue, au moins pour un grand nombre de témoins que vous avez entendus, le critère déterminant pour décider qui est Métis et qui ne l’est pas.

**Le président :** D’après les recherches que vous avez faites en Colombie-Britannique, quel pourcentage de ces 60 000 personnes répond à votre avis à la définition de *Powley*?

**Mme Barman :** Leur origine géographique? Je suis d’accord avec M. St. Germain, la plupart ont sans doute leurs origines dans les Prairies, mais des origines lointaines, dans les années 1930 et 1940, ce qui montre bien les ramifications de la décision *Powley*.

J’avais une étudiante qui finissait ses études de baccalauréat, et elle se demandait ce qu’elle devrait faire après. Après m’avoir posé la question, elle est revenue, plus tard, pour me dire : « Je sais ce que je vais faire. Je suis retournée chez moi et j’en ai parlé à mes parents, et ils m’ont conseillé de devenir Métisse. » Ses parents vivaient dans les Prairies. « Je suis donc devenue Métisse, et maintenant j’ai toutes les qualifications ainsi que des indemnités pour faire mon droit. » Et c’est ce qu’elle a fait.

There is a certain kind of flexibility in all of this. She has prairie origins that went back three or four generations, but she had not been back there since she was three or four. She had never been back there herself as a child. It sort of explodes the *Powley* definition in terms of a continuing connection. She said, “I am going back there on my holidays; I will be okay,” and she did.

**Mr. St. Germain:** When I was going through the transcripts, one of the witnesses said that in Quebec some Haitian people are checking off “Metis” when it comes to the census.

**Ms. Barman:** Exactly.

**Mr. St. Germain:** As a result, the numbers can be skewed considerably. However, for them, they are answering with all sincerity that they feel they are of mixed blood, Metis.

**The Chair:** Mixed-blood francophone.

**Mr. St. Germain:** That is it.

**Ms. Barman:** It is a mess.

**Mr. St. Germain:** It is a mess. It is not an easy one to sort out.

**Senator Sibbeston:** Whenever we have had experts appear before us, I always ask them whether the courts are moving towards eventual recognition of Metis under section 91.24 on the same basis as Indian people. The response has always been uncertain. They are not willing to say, “Yes, it is coming to that.” However, there have now been a number of decisions, particularly the *Daniels* decision —

**Ms. Barman:** If it helps, yes.

**Senator Sibbeston:** — which recognize that the Metis are a federal responsibility and should fall under section 91.24 on the same basis as Indians in our country. Our report deals with essentially the identity of Metis. However, I note there is a section that deals with the Metis relations with the federal government.

Regardless, do you think it is important that in our report we should recommend that the federal government begin to deal with the inevitability that the Metis will come under section 91.24 and that they ought to prepare, because it will cost more money and will involve more programs for the Metis? Do you think that would add significantly to this report?

**Ms. Barman:** Say “yes.”

**Mr. St. Germain:** You want me to say “yes”? I think he said you are the expert.

I think they should be thinking about it. I do not know whether the case will hold when it goes before the Supreme Court. I think some thought should be put into it, but until a decision comes down from the Supreme Court, it is really hard to say. The government has enough things to do. There are enough things to be done that I think some thought should be given, but I would leave it at that until the court decision comes down.

Tout ça est assez flexible. Ses origines dans les Prairies remontaient à trois ou quatre générations, mais elle n’y était pas retournée depuis l’âge de trois ou quatre ans. Elle n’y était jamais retournée enfant. C’est donc étirer pas mal la définition de l’arrêt *Powley*, où il est question de maintenir une forte affinité. Elle m’a dit qu’elle allait retourner là-bas pour les vacances, et que tout irait bien. Et c’est ce qu’elle a fait.

**M. St. Germain :** En lisant les témoignages, j’ai vu que l’un des témoins a dit qu’au Québec, des Haïtiens cochaient la case « Métis » dans le formulaire de recensement.

**Mme Barman :** Exactement.

**M. St. Germain :** C’est dire combien les résultats peuvent être complètement faussés. Mais ces gens-là pensent qu’ils disent la vérité puisqu’ils se croient d’ascendance mixte, donc des Métis.

**Le président :** Des Métis francophones.

**M. St. Germain :** C’est ça.

**Mme Barman :** C’est la confusion la plus totale.

**M. St. Germain :** Tout à fait d’accord, et ce ne sera pas facile d’en sortir.

**Le sénateur Sibbeston :** Chaque fois que nous accueillons des spécialistes, je leur demande si les tribunaux vont finir par reconnaître les Métis en vertu du paragraphe 91.24, au même titre que les Indiens. Leur réponse est toujours assez vague, et ils ne sont jamais prêts à dire que « oui, on se dirige vers ça ». Pour autant, un certain nombre de décisions ont été rendues, notamment dans l’affaire *Daniels*...

**Mme Barman :** Si ça aide, oui.

**Le sénateur Sibbeston :** ... qui reconnaissent que les Métis relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral et devraient donc être assujettis au paragraphe 91.24, au même titre que les Indiens du Canada. Notre rapport porte essentiellement sur l’identité métisse, mais je vois qu’il y a un chapitre sur les relations des Métis avec le gouvernement fédéral.

Quoi qu’il en soit, pensez-vous que nous devrions recommander, dans notre rapport, que le gouvernement fédéral commence à se préparer à une situation qui me paraît inéluctable, à savoir que les Métis seront assujettis au paragraphe 91.24? Il faut que le gouvernement s’y prépare car ça va coûter de l’argent et qu’il faudra offrir davantage de programmes aux Métis. Pensez-vous que nous devrions le dire dans notre rapport?

**Mme Barman :** Dites « oui ».

**M. St. Germain :** Vous voulez que je dise « oui », mais je croyais que c’était vous la spécialiste.

Je crois en effet qu’il faudrait que le gouvernement y réfléchisse. Je ne sais pas si la Cour suprême confirmera la décision; c’est difficile de dire, mais, en attendant, il faudrait quand même y réfléchir. Le gouvernement a déjà beaucoup de choses à faire, mais il devrait quand même y réfléchir, en attendant la décision de la Cour suprême.

**Ms. Barman:** Again, I know more about British Columbia than anywhere else, but Mike Evans and I have done a lot of looking around and probing. A lot of the programs for Metis, which involve money for health and education, are based on self-identification now. If you go into some place and you want funding, you will get it.

The difficulty for the Metis Nation and the Métis National Council groups, like Métis Nation British Columbia, is that they have become the holders of those kinds of dollars, but they have a much more severe restriction, in theory.

Therefore, there are contradictions in terms of what is happening and who is deciding who can be a Metis from the point of view of getting assistance for schooling, child care and other kinds of programs that do exist.

**Senator Sibbeston:** Mr. St. Germain, you are Metis. You are one of those that the case in Manitoba deals with; that the Metis were not properly granted all the lands that they should have been way back in the 1800s. What is your view with respect to what the federal government ought to do with respect to the Metis and the question of land in Manitoba?

The result of the Supreme Court of Canada decision is significant and recognizes that the Metis were not properly dealt with. What are your expectations and what do you think the government should do?

**Mr. St. Germain:** First, for economic reasons, I moved farther west; I had to leave my home province. However, my view is that there is a responsibility, and I think we should focus on the people who have remained in the homeland. I would like to see a focus on education for young people. We have a lot of challenges as a Metis people in Canada, and education is one of them. That is where I would like to see a focus.

The other area is economic development. I would like to see whatever responsibility the government has focused in a way that benefits everyone but that it is done to maximize the value of the dollars or whatever will be involved in the award.

“You cannot legislate wrongs back into rights; you should only seek to do justice in your own time.” I am paraphrasing somebody who will shock you, and that is Pierre Elliott Trudeau. I was in the House of Commons when he said that. It is important that we should seek to do justice in our own time, and you cannot legislate wrongs back into rights. However, there is an opportunity now. I have to commend David Chartrand and those who led the court case and who persisted and persevered through all of this.

**Mme Barman :** Comme je l’ai déjà dit, je connais mieux la Colombie-Britannique que les autres provinces, mais Mike Evans et moi avons fait beaucoup de recherches et d’enquêtes là-dessus. À l’heure actuelle, un grand nombre de programmes pour les Métis, notamment les programmes de financement en santé et en éducation, sont fondés sur la déclaration volontaire. Quand vous demandez des fonds, vous en obtenez.

La difficulté qui se pose à la Nation métisse et aux groupes du Rassemblement national des Métis, comme la Métis Nation British Columbia, c’est qu’ils tiennent désormais les cordons de la bourse pour ces programmes, mais qu’en théorie, ils sont assujettis à une restriction beaucoup plus sévère.

Il y a donc une contradiction entre ce qui se passe dans la réalité et qui décide qu’untel est Métis et qu’il a droit à des aides financières pour l’éducation, les soins aux enfants et tous les autres programmes disponibles.

**Le sénateur Sibbeston :** Monsieur St. Germain, vous êtes Métis. Vous êtes l’un de ceux qui sont visés par la cause du Manitoba, c’est-à-dire qu’on ne vous a pas donné les terres qu’on vous avait promises dans les années 1800. Que pensez-vous que le gouvernement fédéral devrait faire en ce qui concerne les Métis du Manitoba et toute cette question des terres?

La décision de la Cour suprême est importante car elle reconnaît que les Métis n’ont pas été traités équitablement. Qu’attendez-vous du gouvernement?

**M. St. Germain :** Premièrement, pour des raisons économiques, je suis allé m’installer plus à l’ouest. J’ai dû quitter ma province natale. J’estime cependant que le gouvernement a une responsabilité, et qu’il devrait s’intéresser en priorité à ceux qui sont restés sur leurs terres d’origine. J’aimerais aussi qu’on mette l’accent sur l’éducation des jeunes. Les Métis du Canada ont beaucoup de défis à relever, et l’éducation en est un. Je trouve qu’on devrait mettre l’accent là-dessus.

Il y a aussi le développement économique. J’aimerais que, quelle que soit sa responsabilité, le gouvernement s’en acquitte de façon à ce qu’elle profite à tout le monde, et qu’il s’emploie à optimiser les sommes d’argent et autres engagements qui seront éventuellement prescrits dans la décision qui sera rendue.

« On ne peut pas, avec une loi, redresser des torts et en faire des droits, on peut seulement essayer de rendre la justice en son temps. » Je paraphrase quelqu’un dont le nom va vous surprendre. Il s’agit de Pierre Trudeau, et j’étais à la Chambre des communes quand il a prononcé ces paroles. Il faut chercher à rendre la justice en son temps, et on ne peut pas, avec une loi, redresser des torts pour en faire des droits. Mais aujourd’hui, vous en avez l’occasion. Je tiens à féliciter David Chartrand et tous ceux qui ont eu le courage et la persévérance de mener cette bataille juridique jusqu’au bout.



In my case, I have been blessed. I feel that there are many people in that homeland, such as young children, who deserve opportunities for education, health care and economic development as they progress through their educational process.

**Ms. Barman:** Can I add something?

**The Chair:** Please.

**Ms. Barman:** There is a difficulty. I think the Manitoba Metis Federation court case is an amazing and great outcome, which a lot of people did not expect, and it came. It is talking about a specific wrong and a very big wrong. That is conflated with whatever is meant by being Metis. I think that also conflates with whatever it means not to be Metis. Many people who are self-identified Metis have been affected by the same kind of wrong, and they were affected by those wrongs through the Indian Act, which limited status as an Indian person, whatever that might mean, to only men who were Indians at that time and only to women so long as they were not married to White men.

The entire class of Metis and the entire class of non-status Indians comes out of the same pool in a biological sense in that these are people who, in practice — whether it is in British Columbia, Manitoba or anywhere else in Canada — got the worst of every bargain because they were not wanted on either side. They might have French-Canadian, European, Chinese or Mexican fathers — all in the case of British Columbia. However, they were marginalized in the sense that they were excluded. They could not live with their maternal kinfolk and were out in the middle of nowhere. Sometimes their fathers were there and sometimes their fathers were not there.

These people may or may not be Metis, but they are living in the same kinds of circumstances very much as the people who you want to call “legitimate Metis.” That is where I think the *Daniels* case is interesting; it puts together non-status Indians and Metis to some extent as being part of this same group. That is talking about needing remediation.

The question is whether, when you are dealing with Metis, you are dealing with remedying past wrongs or dealing with people who come from a particular historical phenomenon that happened in Manitoba with Louis Riel or in Saskatchewan with Louis Riel. That is a really important distinction. That one gets expanded to people with similar experiences in Alberta. It gets expanded to people in certain parts of Ontario.

As I was trying to explain, Jean Teillet is equating it with the fur trade. She argues there is no fur trade west of the Rockies because these are all children of the fur trade. If you say they are children of the fur trade, then families in British Columbia had very much the same kind of experience due to the discrimination that arose from French-Canadians, mainly, and also some Englishmen marrying indigenous women. The same thing happened with the gold rush in British Columbia. What is it you are doing? Who is it you are talking about? Where do you draw that line, or is there a line that wants to be drawn?

Dans mon cas, j’ai eu de la chance. Mais je sais que dans ma province d’origine, il y a des gens, notamment des enfants, qui méritent d’avoir accès à une meilleure éducation, à de meilleurs services de santé et à de meilleures perspectives économiques.

**Mme Barman :** Puis-je ajouter quelque chose?

**Le président :** Je vous en prie.

**Mme Barman :** Une difficulté se pose. Je pense que la décision obtenue par le Rassemblement national des Métis est extraordinaire, et inattendue pour beaucoup de gens. Mais elle est là, et elle concerne un tort bien précis et considérable. Ça amplifie ce que ça signifie d’être Métis, et ça amplifie aussi ce que ça signifie de ne pas être Métis. Tous ceux qui se sont déclarés Métis — pas les Métis du Manitoba, bien sûr — sont des gens qui ont subi le même type de tort, en raison du fait que la Loi sur les Indiens ne conférait le statut d’Indien, quelle que soit la définition qu’on en donne, qu’aux hommes qui étaient Indiens, à l’époque, et aux femmes, mais à condition qu’elles n’épousent pas un blanc.

Toute la catégorie des Métis et toute la catégorie des Inscrits non inscrits sont issus du même bassin biologique en ce sens qu’elles regroupent les gens qui, en pratique — que ce soit en Colombie-Britannique, au Manitoba ou ailleurs au Canada — ont été les plus lésés puisqu’ils ont été rejetés par les deux camps. Leurs ancêtres peuvent être canadiens-français, européens, chinois ou mexicains — et parfois toutes ces origines à la fois, comme c’est le cas en Colombie-Britannique. Et ils se sont retrouvés marginalisés en raison de leur exclusion. Ils ne pouvaient pas vivre dans la famille de leur mère et étaient donc dans les limbes. Tantôt leur père était présent, tantôt il ne l’était pas.

Ces gens-là ne sont peut-être pas tous des Métis, mais leurs conditions de vie sont très semblables à celles des gens que vous considérez comme des « Métis légitimes ». C’est à ce niveau-là que l’arrêt *Daniels* est intéressant, car il place les Indiens non inscrits et les Métis à peu près dans la même catégorie, du fait qu’ils ont tous été victimes d’une injustice qu’il faut réparer.

La question qu’il faut cependant se poser, c’est de savoir, s’agissant des Métis, si on veut réparer les torts du passé ou bien si on veut rendre justice à des gens qui sont issus d’un phénomène historique particulier qui s’est produit au Manitoba avec Louis Riel, ou en Saskatchewan avec Louis Riel. C’est une distinction vraiment importante. Et ça concerne aussi les gens qui ont vécu la même chose en Alberta ou dans certaines régions de l’Ontario.

Comme je vous l’ai dit, le point commun, selon Jean Teillet, c’est le commerce des fourrures. Elle dit qu’il n’y a pas eu de commerce des fourrures à l’ouest des Rocheuses parce que tous ces gens étaient issus du commerce des fourrures. Mais si vous dites qu’ils sont issus du commerce des fourrures, ça signifie que les familles établies en Colombie-Britannique ont vécu à peu près les mêmes expériences en raison de la discrimination exercée par les Canadiens français, principalement, et aussi du fait que certains anglophones épousaient des femmes indigènes. La même chose s’est produite avec la ruée vers l’or en Colombie-

**Senator Tkachuk:** I want to go back to the addition of the Metis in the Constitution Act, 1982. Is there literature as to what they expected or what they thought “Metis” was at the time? Do we have evidence or writings of people who were there at the time who may give us some enlightenment as to what they were talking about and what they meant by it?

**Ms. Barman:** The story that goes through academic circles is that it goes back to the same Harry Daniels who is in the *Daniels* case — that in the afternoon he cornered the people who were to draft the law and said, “Just stick in Metis; I like it,” and they did.

**Mr. St. Germain:** I have heard the same thing. I concur with what Ms. Barman says on this. It was a last-minute negotiation and it definitely was Harry Daniels. I believe he was the head of the Congress of Aboriginal Peoples at the time, was he not?

**Ms. Barman:** Yes, I think he was the head at the time.

**Mr. St. Germain:** It was a back-room negotiation and it was just one of those things. This is why the Senate is so important. Many deals are made in the House of Commons at the last minute in partisan battles.

**Senator Tkachuk:** There were a lot of people in the room to just throw something into the Constitution and not know what they were doing.

**Mr. St. Germain:** I was not there, but I honestly believe they did. That is a good reason that we should have a house of sober second thought.

**Senator Tkachuk:** You both talked about what a Metis is. Ms. Barman, you mentioned the lady in British Columbia who said she was Metis so she could get certain benefits. It is important that we have a definition before there are economic incentives on the table because people who have never thought of themselves as Metis before will claim they are Metis.

**Ms. Barman:** They already have.

**Senator Tkachuk:** I am sure they have. The definition of “Metis” should be the same as for or any cultural group, that is, that their ancestry can be identified and traced to where the Metis came from; otherwise, the Metis came from nowhere. If my son married an Aboriginal woman, would his children be Metis? I do not think so. I think they would just be Canadian citizens because there is no ancestry, no heritage.

Britannique. Vous devez donc vous demander ce que vous voulez faire, quelles personnes vous voulez viser, comment vous allez fixer la limite, et même s’il faut vraiment en fixer une.

**Le sénateur Tkachuk :** J’aimerais revenir sur l’inclusion des Métis dans la Loi constitutionnelle de 1982. A-t-on des explications écrites sur la définition que le législateur donnait à l’époque au mot « Métis »? Existe-t-il des preuves écrites ou des documents rédigés par des gens qui étaient là à l’époque, car ça pourrait nous éclairer sur l’intention du législateur?

**Mme Barman :** D’après ce qu’on raconte dans les milieux universitaires, ça remonte au même Harry Daniels que celui de l’affaire *Daniels*, qui, pendant les négociations, un certain après-midi, aurait forcé la main des rédacteurs en leur disant d’inclure les Métis dans la liste parce que c’est ce qu’il voulait, et ils l’ont fait.

**M. St. Germain :** J’ai entendu la même chose. Je suis d’accord avec Mme Barman. C’était à la toute fin des négociations, et il s’agissait bien de Harry Daniels. Je crois qu’il était chef du Congrès des peuples autochtones à l’époque, n’est-ce pas?

**Mme Barman :** Oui, je crois bien.

**M. St. Germain :** C’était une négociation en coulisse, comme ça arrive parfois. C’est pour ça que le Sénat joue un rôle important. À la Chambre des communes, un grand nombre d’arrangements se font comme ça, à la dernière minute, pour des motifs partisans.

**Le sénateur Tkachuk :** Ça signifie qu’un grand nombre de personnes présentes dans la salle auraient accepté à la dernière minute d’inclure cela dans la Constitution, sans vraiment comprendre ce qu’elles faisaient.

**M. St. Germain :** Je n’étais pas là, mais je crois sincèrement que c’est ce qui s’est passé. C’est précisément une des raisons pour lesquelles il est important d’avoir une chambre capable de faire un second examen objectif.

**Le sénateur Tkachuk :** Vous avez tous les deux expliqué ce qu’est un Métis. Madame Barman, vous nous avez donné l’exemple de cette femme de Colombie-Britannique qui s’est déclarée Métisse pour pouvoir recevoir certaines indemnités. Il faut que nous trouvions une définition avant de commencer à parler d’indemnités, car sinon, il y a des gens qui vont se déclarer Métis alors que ça ne leur était jamais venu à l’esprit auparavant.

**Mme Barman :** Ça se fait déjà.

**Le sénateur Tkachuk :** Je n’en doute pas. La définition de « Métis » devrait être la même que pour n’importe quel groupe culturel, c’est-à-dire qu’il faut pouvoir retracer leur ascendance jusqu’au lieu d’origine des Métis, sinon, les Métis viendraient de nulle part. Si mon fils épousait une Autochtone, est-ce que leurs enfants seraient métis? Je ne le pense pas. Ce serait simplement des Canadiens parce qu’ils n’auraient pas d’ancêtres métis, pas de patrimoine métis.

**Mr. St. Germain:** There is a geographical area, and it is the Red River Valley. It is like Poland; Poland is a geographical area. They speak a language; they have their own music; they have their own culture. The Metis were hunters, fishermen and, to a degree, farmers. They were different from the First Nations people and from the Inuit. They were more nomadic. A language emerged from that area. The Michif language, or the Bungee language, whichever you prefer, defined them as a people.

Ms. Barman says that she wants the broader concept that emerged out of the *Daniels* case. You have to draw the line somewhere. If you do not, it goes on forever. That is why I believe that in the identity process we must give serious consideration to an established geographical area where there was a culture, music and a unique way of life.

The Metis also established an economy based on pemmican. Cuthbert Grant, my ancestor, was the captain of the hunt. My father spoke very little and very softly. I asked him what he recalls the most. He recalled my mother's family going on the last buffalo hunt. I remember my dad telling me that that was the last time they would go and that it was likely they would not find anything. They went with Red River carts.

That is an indication. There were symbolic things about them. They had the Red River carts, their sashes, and other things that defined them as a distinct culture, a distinct group of people in a designated geographic area.

There are genealogical records in St. Boniface that you can research. If your ancestry is from there, there are fairly accurate records that can provide your identity, if you want to go that route.

**Senator Raine:** It is great to have you both here and to have the two different viewpoints.

Senator St. Germain, I found it interesting that when you stood up in the House of Commons and declared yourself to be Metis some of your family were upset. You obviously went through a period where you did not want to identify as a Metis. Can you tell us what that was like?

**Mr. St. Germain:** No, I never went through that. I have always been proud of who I am. I fought my way through grade school and never backed down. I was what I was. I love my father; I love my grandfather. You have been in my office and seen the pictures of my grandfather in his moccasins. I was proud of them and I am still proud of them. I would never, ever say that I am not a half-breed or a Michif. That is what I am; that is what I grew up as.

You have to be proud of who you are; you have to be proud of your ancestry. If your ancestors need defending, you should stand up and fight for them, defend them. There is nothing greater than defining who you are, especially in a society that is unaccepting. It builds character, Senator Raine.

**M. St. Germain :** Il y a une zone géographique, c'est la vallée de la rivière Rouge. C'est comme la Pologne; la Pologne est une zone géographique. Les Polonais ont leur langue, leur musique, leur culture. Les Métis étaient des chasseurs, des pêcheurs et, dans une certaine mesure, des cultivateurs. Ils étaient différents des Premières Nations et des Inuits. Ils étaient plus nomades. Dans cette région une langue est apparue, le michif, ou encore le bungee, comme vous voulez, ce qui en a fait un peuple.

Mme Barman se dit favorable à une interprétation large de la décision *Daniels*. Mais il faut fixer une limite quelque part, sinon ça va durer éternellement. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il faudra sérieusement envisager, pour le processus d'identification, de faire référence à une zone géographique précise, caractérisée par une culture, une musique et un mode de vie particulier.

Les Métis ont aussi développé une économie fondée sur le pemmican. Cuthbert Grant, mon ancêtre, était capitaine de chasse. Mon père parlait peu et d'une voix très douce. Un jour que je le faisais parler de ses souvenirs, il m'a dit que ce dont il se souvenait le plus, c'était quand la famille de ma mère était partie chasser le bison pour la dernière fois. C'était la dernière fois qu'ils allaient chasser le bison, et ils savaient qu'ils ne rapporteraient probablement rien. Ils y étaient allés avec des charrettes de la rivière Rouge.

C'est une indication. Ils avaient des signes symboliques. Par exemple, il y avait les charrettes de la rivière Rouge, les ceintures flechées et les autres caractéristiques qui en faisaient une culture distincte, un groupe distinct dans une zone géographique précise.

Vous pouvez aller faire des recherches dans les dossiers généalogiques qui sont conservés à Saint-Boniface. Si vos ancêtres viennent de là, vous y trouverez certainement des preuves de votre identité métisse; c'est une solution.

**La sénatrice Raine :** C'est intéressant de vous écouter tous les deux et d'entendre vos points de vue différents

Sénateur St. Germain, vous avez dit que lorsque vous avez déclaré à la Chambre des communes que vous étiez Métis, certains membres de votre famille n'étaient pas contents. J'en conclus que, pendant des années, vous n'avez pas voulu vous déclarer Métis. Qu'est-ce que vous ressentiez à l'époque?

**M. St. Germain :** Non, je n'ai jamais dissimulé mes origines métisses, j'en ai toujours été fier. Je les ai toujours défendues à l'école, je n'ai jamais eu peur. J'étais ce que j'étais. J'aime mon père, j'aime mon grand-père. Vous avez dû voir dans mon bureau la photo de mon grand-père avec ses moccasins. J'étais fier d'eux et je le suis toujours. Jamais je ne nierai que je suis un Sang-mêlé ou un Michif. C'est mon identité, c'est comme ça que j'ai été élevé.

Il faut être fier de son identité, de ses origines. Si vos ancêtres ont besoin d'être défendus, il ne faut pas hésiter à le faire. C'est extraordinaire de pouvoir s'affirmer tel qu'on est, surtout dans une société si peu tolérante. Ça forge le caractère, sénatrice Raine.

**Senator Raine:** Thank you. I thought that is what you would say, but at the same time you say you have to draw the line. Somewhere along the line some people's forebears went underground due to racism and discrimination, and people were not proud of their heritage. Now they are finding pride again.

How do we reconcile the geographic and the close contact with the culture and those people who want to be connected to the roots that they might just be discovering?

**Mr. St. Germain:** Various churches in the St. Boniface area have clear records of the people who were there, the children who were baptized, the people who were married, and the people who came into the area. They indicate a French male marrying a Michif woman or an Indian woman.

Cuthbert Grant had three wives, according to the books. I do not know how accurate that is. He had a Sioux Indian wife. Apparently he had a wife in Pembina, one in Grant Town, and possibly one somewhere else. I think you can identify them, Senator Raine, but it is not easy.

As to where you draw the line, the Metis were not only a group of people; they had a culture, an economy and a provisional government. They were a recognized people. They established their own music and had their own customs and traditional dress. I do not know how much more "defining" you can be. Just like the French, the Poles and the Czechs, the Metis have a uniqueness that has to be recognized.

I am supported by experts such as Jean Teillet. I go back to her because she had done a lot of work on this. She was involved in the *Powley* case. She did a tremendous amount of research. I look to her for guidance to a great degree, as I look to others. That is how I have formed my opinion. As I clearly pointed out at the beginning, I am no expert. Ms. Teillet is the expert in the field, much more than I am. I just happen to be one who has had a lot of exposure to a lot of things.

**Ms. Barman:** I agree with absolutely everything that Mr. St. Germain has said, in the sense that it is a very distinctive group within Canada and within Canada history. The real question is the elements of what makes them unique apply more generally. A lot of groups in Canada have had very distinctive histories as well that come from a particular part of Canada and live in a certain kind of way. Again with the French Canadians and the fur trade on the West Coast, they had Chinook, which was a jargon and which was comparable in the sense of having indigenous and French words in terms of how it was constructed as a jargon, less than Michif which is a language. The music is similarly French Canadian in its base. I think the music for the Metis, defined in the narrow sense, is very French Canadian in its base and continued to be French Canadian-like for a very long time.

**La sénatrice Raine :** Merci. C'est ce que je pensais que vous alliez dire, mais en même temps, vous dites qu'il faut fixer une limite. Vous savez bien qu'à un moment, les ancêtres de certaines personnes ont dû dissimuler leur identité à cause du racisme et de la discrimination, et qu'elles n'étaient pas fières de leur patrimoine. Aujourd'hui elles retrouvent cette fierté.

Comment peut-on concilier le lieu géographique et la culture, d'une part, avec, d'autre part, la situation de toutes ces personnes qui veulent retrouver les racines qu'elles sont peut-être en train de se découvrir?

**M. St. Germain :** Plusieurs églises de la région de Saint-Boniface ont des dossiers précis sur les gens qui ont vécu là, les enfants qui ont été baptisés, les gens qui se sont mariés, et tous ceux qui sont venus s'établir dans la région. Et quand un francophone a épousé une Michif ou une Indienne, par exemple, c'est bien indiqué.

Cuthbert Grant a eu trois femmes, d'après les registres. Je ne sais pas si c'est vrai. Il a eu une femme Sioux. Apparemment, il aurait eu une femme à Pembina, une à Grant Town et une autre ailleurs, semble-t-il. Ça doit être possible de les identifier, sénatrice Raine, même si ce n'est pas une tâche facile.

Quant à savoir où fixer la limite, je dirai que les Métis n'étaient pas seulement un groupe de gens, ils avaient aussi une culture, une économie et un gouvernement provisoire. C'était un peuple reconnu. Ils avaient leur musique, leurs coutumes et leurs habits traditionnels. Je ne vois pas ce qu'il faut d'autre pour « définir » un peuple. Tout comme les Français, les Polonais et les Tchèques, les Métis ont une identité unique qu'il faut reconnaître.

Ma position est partagée par des spécialistes comme Jean Teillet. Je la cite encore parce qu'elle a beaucoup planché sur la question. Elle a apporté sa contribution à l'affaire *Powley*, elle a fait beaucoup de recherches. Je me fie beaucoup à elle, comme à d'autres d'ailleurs. C'est comme ça que je me suis formé une opinion. Comme je l'ai dit clairement au début, je ne suis pas expert en la matière. Madame Teillet l'est clairement, beaucoup plus que moi. Il se trouve tout simplement que j'ai été exposé à toutes sortes de circonstances et d'expériences.

**Mme Barman :** Je suis entièrement d'accord avec M. St. Germain pour dire qu'il s'agit d'un groupe tout à fait unique au Canada et dans l'histoire du Canada. Ce qu'il faut se demander, c'est comment les éléments de cette unicité peuvent être appliqués de façon plus générale. Bon nombre de groupes au Canada ont eu, eux aussi, une histoire tout à fait unique, sont originaires d'une région bien précise du Canada et ont un certain mode de vie. Avec les Canadiens français et le commerce des fourrures, sur la côte Ouest, on a eu le chinook, qui était un patois composé de mots français et de mots indigènes, par rapport au michif qui, lui, était une langue. La prosodie du chinook était essentiellement celle de la langue canadienne-française et elle l'est restée pendant très longtemps.

I think all of those things fit, but I think there is another question. If we recognize this group as a group, then will other groups want to be recognized for creating distinct subgroups within Canada at different points in historical time?

**Senator Raine:** I guess we are looking at two things: identity, which is how you personally feel connected to your cultural heritage; and definition or identification by an external agency for some reason. That is what our governments need to look at, because when you are looking at restricting entitlements to only certain people, they have to define who gets what. I think that is the hardest thing we have to deal with. Personally, I think that entitlements should not be race-based but needs-based. If we could look at it that way, we might get past this issue of who is what. Maybe what we need is hyphenated Metis.

**Mr. St. Germain:** We have enough problems.

**Senator Meredith:** Mr. St. Germain, it is always refreshing to hear you speak so passionately about your past and how proud you are of who you stood for. It comes across clearly in your presentation.

I will just go back to how the national council holds a definition of a Metis who self-identifies and that of also ancestry and then acceptance as well. You bring up the fact of there being a distinct culture here, a group. How do we then get to that point of identifying that group and accepting its language, its culture, the sash, the way they hunted and so forth? How do you define that, given the fact that some self-identification has already been made for those who self-identified as Metis, and then you are bringing this new way of identifying Metis because they already have their culture? How do you bring that together to gain consensus, given the fact that there are those who hold those other views?

**Mr. St. Germain:** I think it is a complex issue, Senator Meredith, and I do not take it lightly. I hate to be exclusionary. I would sooner be inclusionary. However, somewhere you have to draw the line. For those who self-identify, you have to go back to something. If you are Jamaican —

**Senator Meredith:** I am West Indian.

**Mr. St. Germain:** — or West Indian, whatever you want to be.

**Senator Meredith:** I am self-identifying.

**Mr. St. Germain:** You are self-identifying as a Metis. Okay. We will accept you.

If you are going to self-identify, that is one aspect of it. In the *Powley* case, self-identification was important, but ancestral connection to a distinct Metis community was also important in that decision, as well as you have to be accepted by that community. These are the three aspects.

Je pense que tous ces éléments s'appliquent, mais il y a une autre question. Si nous reconnaissons l'existence de ce groupe, d'autres groupes ne voudront-ils pas alors se faire reconnaître comme des sous-groupes distincts au Canada, à des époques différentes?

**La sénatrice Raine :** Je pense qu'il faut distinguer deux choses : l'identité, c'est-à-dire les affinités que vous avez avec votre patrimoine culturel, et l'application d'une définition, ou identification, par un organisme externe. C'est ce que nos gouvernements vont devoir faire, car s'ils veulent limiter les indemnités à une catégorie de gens seulement, ils vont devoir déterminer qui va recevoir quoi. Je pense que c'est l'aspect le plus délicat de toute cette question. Personnellement, j'estime que les indemnités versées devraient dépendre non pas de la race mais des besoins. Cela nous éviterait peut-être de devoir définir l'identité de chaque personne. Ce qu'il nous faut, c'est peut-être des Métis avec un trait d'union.

**M. St. Germain :** Nous avons déjà assez de problèmes.

**Le sénateur Meredith :** Monsieur St. Germain, c'est toujours revigorant de vous entendre parler de votre passé et de votre identité avec autant de passion et de fierté. Ça transparaît dans tout votre témoignage.

Je voudrais simplement revenir sur la définition que le Rassemblement national donne du Métis qui se déclare volontairement, de l'ascendance et de l'acceptation. Vous avez dit qu'il s'agissait d'un groupe culturel distinct. Mais comment fait-on pour définir le groupe, sa culture, ses ceintures fléchées, ses pratiques de chasse, et cetera? Comment le définissez-vous, étant donné que certains Métis se sont déjà déclarés volontairement et que, maintenant, vous voulez ajouter la culture? Comment obtenir un consensus là-dessus, vu les avis divergents sur la question?

**M. St. Germain :** C'est une question complexe, sénateur, et je ne la prends pas à la légère. Je ne veux surtout pas être exclusif, je préfère être inclusif. Mais il faut bien fixer une limite quelque part. Pour ceux qui se déclarent volontairement, il faut que ça remonte à quelque chose. Si vous êtes Jamaïcain...

**Le sénateur Meredith :** Je suis Antillais.

**M. St. Germain :** ... ou Antillais, comme vous voulez.

**Le sénateur Meredith :** Je me déclare volontairement.

**M. St. Germain :** Vous vous déclarez Métis. Bien. Nous vous accepterons.

Si vous voulez vous déclarer volontairement, c'est une chose. Dans la décision *Powley*, la déclaration volontaire est importante, mais un lien ancestral avec une communauté métisse distincte est important aussi, tout comme le fait d'être accepté par cette communauté. Ce sont là trois aspects importants.

The jurisprudence on this far exceeds my ability to clearly define. All I can say is that when you live the life I did and saw how the Metis lived, especially on my father's mother's side, what I am talking about today I can visualize was there in the past. That is really what drives me to my decision.

When you talk about self-identification, it is important, but I think it goes further than that. There is the ability to test this through the genealogy and various other aspects. Some things were very unique, such as the buffalo hunt, Captains of the Hunt. This was unique to them. Logically, they were trappers. They did various things. They fished, farmed, trapped and hunted, and they were nomadic. This is how they fell victim to some of the losses of their properties when scrip was issued.

Senator Meredith, I do not know if that answers your question, but if you look at the *Powley* case, I think it gives as close a response as you will get on this issue.

**Senator Meredith:** You talk about education and economic development. In your opinion today, where is the Metis Nation in terms of advancement? Economically, you talked about education. You know that I am very passionate about our youth and finding ways to engage, encourage and empower them. What is the leadership doing with those who have self-identified as Metis to engage these young people positively and around economic development in terms of opportunities?

**Mr. St. Germain:** In British Columbia, the MNBC does a tremendous job with young people. They have their meetings and they bring their young people in. They do have speakers who inspire them.

In Manitoba, where the court case took place, the Manitoba Metis Federation, David Chartrand, has various programs, such as health, social and educational programs for the children.

I responded to Senator Sibbeston when he asked how this will be managed now that there is an award. My understanding of the award — there was an injustice, and it should be corrected — is there was nothing prescriptive in it; there was nothing in it that indicated what should be done. I think the court was being cautious because historically we have told Aboriginal peoples what they should do as opposed to asking them what their opinion is and working from that direction rather than from the top down, or from the government down. That is maybe why they left it.

I think the question will be asked, and it will be asked by several people, about what will happen. If there is a cash settlement, or whatever settlement it is, how will it be managed to the best advantage given the situation that we live in today? As I say, you cannot turn the clock back. You can only do what is right at the present time and into the future.

Sur ce plan-là, la jurisprudence est nettement supérieure à ma capacité de vous donner une définition claire. Tout ce que je peux vous dire, c'est que je me fonde sur ce que j'ai vécu et sur ce que les autres Métis ont vécu, surtout du côté de la mère de mon père, et ce que je vous explique aujourd'hui, c'est la façon dont je vois que les choses se sont passées jadis. C'est vraiment ce qui m'a amené à ma décision.

La déclaration volontaire, bien sûr que c'est important, mais il ne faut pas s'arrêter là. Il faut pouvoir vérifier cela par la généalogie, entre autres. Il y avait des caractéristiques très distinctives, comme la chasse au bison, par exemple, les capitaines de chasse. C'était propre aux Métis. Le plus souvent, ils étaient trappeurs, mais ils avaient aussi toutes sortes d'activités : la pêche, la culture, le trappage, la chasse, et ils étaient nomades. C'est comme ça qu'ils ont perdu des terres, au moment de la distribution des certificats.

Sénateur Meredith, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, mais si vous vous reportez à l'arrêt *Powley*, je crois que vous trouverez la réponse la plus précise que vous puissiez obtenir.

**Le sénateur Meredith :** Vous avez parlé d'éducation et de développement économique. À votre avis, la Nation métisse a-t-elle progressé? Économiquement, vous avez parlé d'éducation. Vous savez que je m'intéresse beaucoup aux jeunes et aux moyens de les encourager, de les mobiliser et de leur donner les outils nécessaires. Que font les chefs Métis avec les jeunes qui se sont déclarés volontairement et qu'il faut aider à participer à la vie économique?

**M. St. Germain :** En Colombie-Britannique, la Métis Nation British Columbia fait un travail extraordinaire auprès des jeunes. Elle les fait venir à ses réunions, et des conférenciers leur tiennent des discours encourageants.

Au Manitoba, où a eu lieu la cause judiciaire, la Fédération des Métis du Manitoba, avec David Chartrand, organise pour les enfants divers programmes sanitaires, sociaux et éducatifs.

En réponse au sénateur Sibbeston qui voulait savoir comment ça serait géré, maintenant qu'une décision a été rendue. Si j'ai bien compris la décision, elle reconnaît qu'il y a eu une injustice et qu'il faut la réparer, mais elle ne prescrit rien. Le tribunal a été prudent car dans le passé, on disait généralement aux Autochtones ce qu'ils devaient faire, plutôt que de commencer par leur demander leur avis et voir à partir de là. C'est peut-être pour ça que la décision ne prescrit rien.

Je pense que c'est une question que des gens vont poser, à savoir qu'est-ce qui va se passer si on décide de verser des indemnités ou d'offrir des avantages? Comment va-t-on pouvoir administrer cela dans l'intérêt de tous, vu la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui? Comme je l'ai dit, on ne peut pas revenir en arrière, il faut faire ce qu'il faut pour le présent et pour l'avenir.

**Ms. Barman:** My response to Mr. St. Germain is that I think everything he is saying is that these are people we should honour for everything they have done as Canadians. It is very important, and it is an important part of the history of Canada, which we are coming to recognize and acknowledge in a bunch of different ways. They did the Louis Riel opera at UBC a couple of years ago, and it was an amazing way to turn everything on its head.

There is another question, one that Senator Raine raised: What does this have to do with entitlements? A lot of groups have persevered. Think of the Blacks who came up after the American Revolution and strived, survived and struggled. They lived in similar circumstances. The people who came during the fur economy in British Columbia lived with similar kinds of adversity, but does that give them entitlements? The question is, to whom are we giving entitlements and who are we honouring as part of what is central to Canadian history?

Certainly the Manitoba Metis Federation decision is in fact righting a wrong. It is not giving an entitlement. It is righting a wrong, which is a different kind of circumstance, the same way that people who were Chinese would pay a head tax. That was righting a wrong. There is a line between the two things. The question is, which groups in Canada deserve entitlements because they happen to have a certain kind of inheritance? There are not many, apart from maybe people who are status Indians. That was done in a totally sexist kind of way initially and it continues to be sexist, which is why we have these other problems. Maybe we should be righting that wrong, and if we right that wrong, then we are looking at non-status people and Metis people together, because that was a really big wrong in 1876.

**Senator Tkachuk:** Mr. St. Germain, how do your children see themselves?

**Mr. St. Germain:** Metis. Even my great grandson says, "Pa, I am a Metis." You know the ceremonial headdress I had in my office? He put that on and started dancing around the table. I said, "Tanner, what are you doing, sweet pea?" He says, "Pa, I never dreamt you would have something like this." They identify as Metis.

**Senator Raine:** It struck me that when you talk about entitlement, it does muddy the waters. We really need to be looking at identity and bringing Metis history into the Canadian mainstream.

When I was going to school, and I do not know if it is much different today, and all they knew is that Louis Riel was a Metis and he had a rebellion. They had no idea how the mixture of Aboriginals and Europeans affected settlement across Canada.

**Mme Barman :** Je voudrais dire à M. St. Germain que je suis d'accord avec lui pour dire qu'il faut reconnaître tout ce que ces gens-là ont fait en tant que Canadiens. C'est très important, car ils ont apporté une contribution importante à l'histoire du Canada, et nous commençons à en prendre conscience de diverses façons. Par exemple, l'opéra Louis Riel a été monté à l'Université de la Colombie-Britannique il y a quelques années, et ça a vraiment permis de remettre les pendules à l'heure.

La sénatrice Raine a posé une question au sujet des indemnités, en demandant ce que cela avait à voir avec ça. Un grand nombre de groupes ont persévéré. Pensez aux noirs qui sont arrivés après la révolution américaine et qui se sont démenés pour survivre. Ils ont vécu dans des conditions semblables. Les gens qui sont arrivés en Colombie-Britannique à l'époque du commerce des fourrures ont dû eux aussi faire face à l'adversité, mais est-ce que ça leur donne droit à des indemnités particulières? La question qu'il faut se poser, c'est de savoir à qui on veut donner des indemnités et à qui on veut accorder une reconnaissance particulière pour le rôle important qu'ils ont joué dans l'histoire du Canada?

La décision obtenue par la Fédération des Métis du Manitoba consiste bien évidemment à réparer une injustice, et non à distribuer des avantages. Elle répare une injustice, ce qui est une circonstance différente, un peu comme l'impôt de capitation que devaient payer les immigrants chinois. Il fallait réparer une injustice. Il y a une différence entre les deux. La question qu'il faut se poser, c'est quels sont les groupes au Canada qui reçoivent des avantages du simple fait qu'ils appartiennent à une certaine culture, à un certain patrimoine? Il n'y en a pas beaucoup, à part peut-être les Indiens inscrits. Et ces avantages ont été consentis d'une façon tout à fait sexiste, initialement, et ça continue d'être le cas encore aujourd'hui, avec tous les problèmes que ça cause. Il faut peut-être réparer cette injustice, et si c'est ce que nous voulons, alors il faut le faire pour les Indiens non inscrits et les Métis, car ce sont eux qui ont vraiment été lésés en 1876.

**Le sénateur Tkachuk :** Monsieur St. Germain, comment vos enfants se considèrent-ils?

**M. St. Germain :** Métis. Même mon arrière-petit-fils me dit : « Pépère, je suis un Métis ». Vous vous souvenez du panache de cérémonie que j'avais dans mon bureau? Un jour, il l'a mis sur sa tête et il a commencé à danser autour de la table. Je lui ai dit : « Tanner, qu'est-ce que tu fais, mon chéri? » Il m'a répondu : « Pépère, je suis tellement content de voir que tu en as un. » Ils se considèrent vraiment comme des Métis.

**La sénatrice Raine :** Je me rends compte soudain que, dès qu'on parle d'avantages, tout devient plus nébuleux. Nous devons vraiment nous concentrer sur l'identité et sur l'inclusion de l'histoire métisse dans la culture canadienne.

Quand j'allais à l'école, et j'ignore si ça a beaucoup changé aujourd'hui, tout ce qu'on nous apprenait c'est que Louis Riel était un Métis et qu'il avait conduit une rébellion. Nous n'avions aucune idée du rôle des Autochtones et des Européens dans la composition démographique des colonies établies au Canada.

I think we have a big education job to do. Rather than spending money on individual entitlements for education, I think it might be better to educate everyone.

**Mr. St. Germain:** The only thing I will say is that it is about time Canadians start celebrating their heroes. Whether it is Daniel Boone, Davy Crockett or whoever, the Americans celebrate these people as their heroes, as well as all the rest of them who fought and defended and opened the country of America.

What did we do with Riel? To me, Riel was a hero because he and his people actually opened the west and allowed Canada to develop into the great country it is. They were a major contributing factor. Rather than being critical of what they had done, we should look at the positives more, be proud of who we are, start studying Canadian history and know our Canadian history better than anything.

**The Chair:** I take it you would agree that includes a negative because some of the people who opened this country up left negative feelings behind them as well.

**Mr. St. Germain:** That is right, but when Riel set out to improve the plight of not only the Metis, he was fighting for the rights of our First Nations people that were being detribalized, ghettoized on reserves and then put into residential schools to be brutalized. Then in 1876 came the Indian Act, the most horrific piece of legislation that has gone through this country in dealing with people. I think we need to take a good look at things, and I think we should start being proud of who we are and proud of the people who opened this country up and developed it. Whether it was Thompson or Fraser, all of those people, they are important and they are recognized. Let us start recognizing people of Aboriginal extraction as we go forward.

**Senator Seth:** It is nice to see you here, Mr. St. Germain. I did not realize you would be a witness.

I do not have much knowledge about this, so I might be repeating the same things. What are the historical, legal, political or cultural implications that would separate the western Metis community from the rest of Canada?

**Mr. St. Germain:** Would you repeat the last part of the question again? What are the implications?

**Senator Seth:** What are the historical, legal, political and cultural implications that would separate the Metis community from the rest of Canada?

**Mr. St. Germain:** I think it is quite obvious. It is there; the history, political and cultural implications are all on record. It just needs to be recognized. Up until now, it has been ignored. There was no recognition of Metis people until 1982, senator. They were just a people that were out there. In a lot of cases, they were being discriminated against for who they were. It was not until 1982

Nous avons un énorme travail d'éducation à faire. Au lieu de distribuer des indemnités pour l'éducation de certains, je pense qu'il vaudrait mieux essayer d'éduquer tout le monde.

**M. St. Germain :** La seule chose que je peux vous dire, c'est qu'il est temps que les Canadiens commencent à célébrer leurs héros. Que ce soit Daniel Boone, Davy Crockett ou d'autres, les Américains les célèbrent comme des héros, au même titre que tous ceux qui ont exploré et défriché le territoire américain.

Et nous, qu'avons-nous fait avec Riel? Pour moi, Riel était un héros, parce qu'avec son peuple, il a véritablement exploré et défriché l'Ouest et permis au Canada de devenir le grand pays qu'il est aujourd'hui. Ils ont joué un rôle déterminant. Et plutôt que de critiquer leur action, on devrait mettre en valeur les faits les plus positifs et en être fiers, sans parler de l'histoire du Canada à laquelle on devrait s'intéresser davantage.

**Le président :** Vous êtes bien conscient qu'il y a eu aussi des épisodes négatifs, car les pionniers n'ont pas tous laissé des souvenirs positifs.

**M. St. Germain :** C'est exact, mais quand Riel s'est donné pour mission d'améliorer le sort et de défendre les droits de ses concitoyens, il ne pensait pas seulement aux Métis, il pensait aussi à tous les membres des Premières Nations qui subissaient la détribalisation, la ghettoisation dans des réserves et l'internement brutal dans des pensionnats. La Loi sur les Indiens qui a été adoptée en 1876 constituait la pire des lois qu'on n'ait jamais votées dans ce pays au sujet d'une catégorie de personnes. Il faut regarder les choses en face et se dire qu'il est temps d'éprouver de la fierté pour ce que nous sommes et pour ceux qui ont exploré et défriché notre pays. Que ce soit Thompson ou Fraser, ces gens-là sont importants et ils sont reconnus comme tels. Commençons donc à en faire autant pour nos pionniers aux origines autochtones.

**La sénatrice Seth :** Je suis ravie de vous voir ici, monsieur St. Germain. Je n'avais pas compris que vous veniez témoigner.

Je ne connais pas grand-chose à toute cette question, et je risque donc de répéter ce qui a déjà été dit. Quelles sont les particularités historiques, juridiques, politiques ou culturelles qui distinguent la communauté métisse de l'Ouest du reste du Canada?

**M. St. Germain :** Pouvez-vous répéter la dernière partie de votre question? Quelles sont les particularités...?

**La sénatrice Seth :** Quelles sont les particularités historiques, juridiques, politiques et culturelles qui distinguent la communauté métisse du reste du Canada?

**M. St. Germain :** Je pense que c'est assez évident. Elles sont dûment consignées, il suffit de les reconnaître. Jusqu'à présent, elles ont été obliérées. Ce n'est qu'en 1982 qu'on a reconnu l'existence du peuple métis, sénatrice. Auparavant, ce n'était qu'un groupe de personnes qui étaient fréquemment victimes de discrimination à cause de ce qu'elles étaient. Ce n'est qu'en 1982



that Harry Daniels, who was one of the leaders at the time, insisted the Metis be recognized as Aboriginal people under section 35. That began the change.

The other crucial action that took place was the *Powley* case. The *Powley* case triggered something; it was a sleeping giant. No one was talking about it. They were trying to do things, but nothing definitive was being done. When the *Powley* case came out, it clearly defined the people. Then it came out that if you self-identify, if you come from a distinct Metis community and you are accepted by that community, then you are a Metis person. Until then, we were in no man's land.

When I was a child, the Indians would not play with us and the White people would not play with us because we were in between. There was discrimination, and it carried on into the 1960s.

I can tell you a personal story — I do not want to belabour this — of where actual discrimination took place. I was in a friendly relationship with a person, a young lady, and she was told to sever her relationship with me because of my ancestry. I ended up with Margaret, 52 years later, who has been a perfect wife, so it was a good deal.

**Ms. Barman:** I have worked with families of mixed descent — which is what I am used to calling them — in British Columbia for about 25 or 30 years. The difficulty of the story Gerry tells about not being able to marry is that it has been repeated to me by every one of those families. There was an uncle that had a White girlfriend who could not marry him and so he committed suicide. These stories are typical of what the Indian Act did by separating families, by Canada not acknowledging all of these people who are non-status or Metis of mixed descent. It is not particular to being Metis. The history needs to be honoured, but the situation in which people live their everyday lives is very similar across much of Canada.

**Senator Seth:** What happens if your son marries my daughter?

**Mr. St. Germain:** What happens if my son marries your daughter? The offspring would be Metis if they sought to self-identify. My son's genealogy goes through me right back through the genealogical records in St. Boniface, Manitoba.

**Senator Seth:** What I am asking is, do you have this feeling —

**Mr. St. Germain:** No. I would be proud if my son married your daughter. I would be happy because the thing is, if you are Metis, I think you become colour-blind, if there is such a thing.

**Senator Seth:** If I am not Metis, this is what I am asking.

**Senator Tkachuk:** You secretly want to be Metis.

**Mr. St. Germain:** In any case, no, there certainly would not be any hesitation. I would bless whatever they chose.

que Harry Daniels, l'un des dirigeants métis de l'époque, a réussi à faire reconnaître les Métis comme un peuple autochtone, à l'article 35 de la Constitution. C'est là que les choses ont commencé à changer.

L'autre événement déterminant a été l'arrêt *Powley*, qui a vraiment déclenché quelque chose, qui a réveillé le géant qui dort. Personne n'en parlait, on savait que des choses se préparaient, mais rien de définitif. Quand l'arrêt *Powley* est sorti, on a vu qu'il définissait clairement des groupes de gens. Ensuite, on a appris que celui qui se déclare Métis, qui est issu d'une communauté métisse distincte et qui est accepté par cette communauté est considéré comme un Métis. Auparavant, c'était le vide le plus total.

Quand j'étais enfant, les Indiens aussi bien que les blancs refusaient de jouer avec nous parce que nous n'appartenions à aucun de ces deux groupes. La discrimination, nous l'avons subie jusque dans les années 1960.

À propos de discrimination, je vais vous raconter un exemple personnel, même si je ne voudrais pas trop insister là-dessus. J'entretenais des liens d'amitié avec une jeune fille, mais on lui a dit de cesser de me voir à cause de mes origines. J'ai fini par épouser Margaret et, après 52 ans de bonheur, je peux dire que ça a été une très bonne chose.

**Mme Barman :** Je travaille avec des familles d'ascendance mixte — c'est comme ça que j'ai l'habitude de les appeler — en Colombie-Britannique depuis une trentaine d'années. Quand Gerry parle de la jeune fille qu'il n'a pas pu épouser, c'est une histoire que j'entends constamment. Un oncle n'a pas pu épouser sa petite amie blanche, alors il s'est suicidé. Ces histoires sont malheureusement la conséquence de la Loi sur les Indiens, qui a contribué à séparer les familles, et du refus par le Canada de reconnaître les Indiens non inscrits et les Métis d'ascendance mixte. Elles ne sont pas propres aux Métis. Vous avez raison, il faut célébrer nos héros, mais les conditions de vie des gens sont assez similaires dans tout le Canada.

**La sénatrice Seth :** Qu'arriverait-il si votre fils épousait ma fille?

**M. St. Germain :** Si mon fils épousait votre fille? Les enfants seraient Métis s'ils en font la déclaration volontaire. Ma généalogie et celle de mon fils sont bien établies dans les registres de Saint-Boniface.

**La sénatrice Seth :** Ce que je veux savoir, c'est si vous auriez des réticences...

**M. St. Germain :** Pas du tout. Je serais fier que mon fils épouse votre fille. Je serais même ravi parce que, quand on est Métis, on ne fait plus attention aux couleurs, si l'on peut dire.

**La sénatrice Seth :** Je posais la question parce que je ne suis pas Métisse.

**Le sénateur Tkachuk :** En fait, vous aimeriez bien être Métisse.

**M. St. Germain :** Quoi qu'il en soit, je n'aurais aucune hésitation, je serais ravi de leur choix, quel qu'il soit.

**The Chair:** Seeing no more questions, I want to thank both of you for finding the time to come here this evening. It was, as we thought, enjoyable and at times verbose, so I appreciate that as well. I thank both of you.

We will suspend the meeting and go in camera.

(The committee continued in camera.)

**Le président :** Puisqu'il n'y a plus de questions, j'aimerais remercier nos deux témoins d'avoir pris la peine de venir nous rencontrer. Nous avons eu des échanges très intéressants, voire animés, et c'est très bien. Je vous remercie tous les deux.

Nous allons maintenant siéger à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

---



WITNESSES

**Tuesday, March 19, 2013**

*Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:*

Natalie Neville, Director, Quebec-Atlantic Team, Implementation Branch, Treaties and Aboriginal Government;

Kimberly Thompson, Director, Nunavut-Northwest Territories Team, Implementation Branch, Treaties and Aboriginal Government;

Janice Traynor, Senior Environmental Policy Analyst.

**Wednesday, March 20, 2013**

*As individuals:*

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., former senator;

Jean Barman, Professor Emeritus.

TÉMOINS

**Le mardi 19 mars 2013**

*Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*

Natalie Neville, directrice, Équipe de Québec-Atlantique, Direction générale de la mise en œuvre, Traités et gouvernement autochtones;

Kimberly Thompson, directrice, Équipe du Nunavut-Territoires du Nord-Ouest, Direction générale de la mise en œuvre, Traités et gouvernement autochtone;

Janice Traynor, analyste principale des politiques environnementales.

**Le mercredi 20 mars 2013**

*À titre personnel :*

L'honorable Gerry St. Germain, C.P., ancien sénateur;

Jean Barman, professeure émérite.